

LA GRANDE FOIRE AGRICOLE DU CONGO METS EN LUMIÈRE LES RICHESSES AGRICOLES DES DÉPARTEMENTS

VOXMAG

#14 · TROISIÈME TRIMESTRE 2026

WWW.VOXMAG.NET

A portrait of Jacqueline Lydia Mikolo, a woman with short braided hair, wearing glasses, a blue and white patterned dress with blue floral accents, a necklace, and a bracelet. She is looking directly at the camera with a slight smile. The background is dark and out of focus, showing other people.

JACQUELINE LYDIA MIKOLU LE PARI D'UN COMMERCE CONGOLAIS PLUS FORT FACE À LA ZLECAF

FACE À LA VIE CHÈRE ET À L'OUVERTURE DU MARCHÉ AFRICAIN, JACQUELINE LYDIA MIKOLU DÉFEND UNE AMBITION : MIEUX PROTÉGER LES CONSOMMATEURS, SOUTENIR LA PRODUCTION LOCALE ET DONNER AUX ENTREPRISES CONGOLAISES LES MOYENS DE CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS. LA MINISTRE EXPOSE LES PRIORITÉS DE SON ACTION ET LES DÉFIS D'UN COMMERCE NATIONAL PLUS FORT.





FORUM **VOXÉCO**

ANALYSER - ÉCHANGER - PROPOSER

CLIMAT DES AFFAIRES **LE LEVIER DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ**



24 NOVEMBRE
2026



TOURS JUMELLES
BRAZZAVILLE



PLUS D'INFORMATIONS :
WWW.FORUMVOX.ECO

 **L'Archer**
PARTENAIRE OFFICIEL

SOMMAIRE

07 ÉDITORIAL

L'HEURE DES CHOIX

08 ÉCONOMIE

COMMENT LA
RÉPUBLIQUE DU CONGO
A RECTIFIÉ LE CAP DE
SON BUDGET 2026

11 L'AGRITECH CONGOLAISE À L'ÉPREUVE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

20 LE GABON DÉCRÈTE LA FIN DE L'EXPORTATION DE MANGANÈSE BRUT À L'HORIZON 2029

23 KOBE-KOBÉ, LE PARI MARITIME DU GABON POUR TOURNER LA PAGE DE LA RENTE PÉTROLIÈRE

25 LE GROUPE L'ARCHER FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE RÉGIONALE AVEC L'OUVERTURE DE SON BUREAU GABONAIS

28 ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

LA FINTECH CONGOLAISE
FACE AU MONOPOLE
PERSISTANT DES
OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

44 DOSSIER

LE CONGO APPELLE SES
ENTREPRISES À MONTER
EN COMPÉTITIVITÉ
AVANT L'ENTRÉE
EFFECTIVE DANS LA
ZLECAF

46 LA MINISTRE MIKOLO EXIGE PERFORMANCE ET QUALITÉ DE TRAVAIL DANS SES SERVICES

59 POLITIQUE L'UDB, UN PARTI NÉ AVEC LE POUVOIR DÉJÀ ENTRE LES MAINS



48

DOSSIER

LE GABON ENTRE DANS LE TEMPS DES GRANDS TRAVAUX



74

SANTÉ

LE CONGO MUSCLE SON DISPOSITIF PRÉVENTIF FACE À L'AGGRAVATION DE L'ÉPIDÉMIE D'EBOLA EN RDC

Vox Mag #14 · Troisième trimestre 2026 · Imprimé en France · **DIRECTRICE DE PUBLICATION** Marna Julie Mankene · **RÉDACTION** Sasha Kitadi, Achille Zickou-Totho, François Ndjimbi, Ruth Kouloungou, Certes Bemé, Monica Ngoma · **DIRECTEUR COMMERCIAL ET MARKETING** Max Goma · **DIRECTEUR ARTISTIQUE** Jésus Sony · **PHOTOS** ADN, Bantuhub, Pesty Kanga.

+242 05 680 55 10 | contact@vox.cg | www.voxmag.net | 75 bis rue Général Testard - Centre-Ville | Brazzaville - République du Congo.

Les adresses figurant dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information, sans aucun but publicitaire. La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans Vox Mag est strictement interdite, sauf accord de la rédaction. © VOX MAG - Troisième trimestre 2026.



35

DOSSIER

JACQUELINE LYDIA MIKOLO LE PARI D'UN COMMERCE CONGOLAIS PLUS FORT FACE À LA ZLECAF

14
ÉCONOMIE

LA GRANDE FOIRE AGRICOLE DU CONGO METS
EN LUMIÈRE LES RICHESSES AGRICOLES
DES DÉPARTEMENTS



ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

BANTULAB ANNONCE LE LANCEMENT
RÉUSSI DE YANO, SA PREMIÈRE
ENTREPRISE LAURÉATE



L'INTERVIEW DU MAG

L'ANSSI POSE LES FONDATIONS D'UNE
CYBERSÉCURITÉ NATIONALE ET D'UN
CONGO NUMÉRIQUE SOUVERAIN



SPORT

CLAUDE LE ROY EN MISSION
COMMANDO POUR HISSER LES
DIABLES ROUGES À LA CAN 2027



SPORT

APRÈS AUBAMEYANG,
LE FOOTBALL GABONAIS DOIT
SE RECONSTRUIRE SANS IDOLE

- 50 L'ESPLANADE GEORGES DAMAS ALEKA DONNE UN VISAGE À L'HYMNE DU GABON
- 53 LA BAIE DES ROIS, LE PARI AMBITIEUX D'UN FRONT DE MER ENTRE VITRINE ÉCONOMIQUE ET MÉMOIRE DES LIEUX
- 55 FRONT DE MER DE LIBREVILLE, LA CAPITALE GABONAISE RENOUVE AVEC SON RIVAGE
- 57 LA CITÉ DE LA DÉMOCRATIE FAIT DE LIBREVILLE LA NOUVELLE GRANDE ADRESSE DIPLOMATIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE
- 61 **SOCIÉTÉ**
L'AGENCE CONGOLAISE D'INFORMATION APPELÉE À SE RÉINVENTER POUR NE PAS DISPARAÎTRE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE
- 63 LA CITÉ ÉMERAUDE SIGNE LA FIN ANNONCÉE DE L'ÉTAT LOCATAIRE AU GABON
- 64 LA CONVENTION DE MINAMATA AMENDÉE AU CONGO POUR UN MONDE SANS MERCURE
- 66 **LE PORTRAIT DU MAG**
PHILIPPE MVOUO L'ENSEIGNANT DE PHILOSOPHIE DEVENU GARDIEN DE LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION AU CONGO
- 68 JEAN-PAUL PIGASSE L'HOMME QUI A BÂTI UN EMPIRE DE PRESSE SUR LES DEUX RIVES DU CONGO
- 76 **CULTURE**
LA RUMBA, UN BATTEMENT DE TAILLE DEVENU PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ

VOX TV

LE CONGO VU DE L'INTÉRIEUR

WWW.VOX.CG

CHAÎNE DE TÉLÉVISION D'INFORMATION EN CONTINU

DISPONIBLE SUR :



CANAL+

3 (ou 567)



L'INFORMATION CONTINUE SUR
NOTRE CHAÎNE WHATSAPP



+242 05 680 55 10 / contact@vox.cg / redaction@vox.cg
146, Avenue Charles De Gaulle / Centre-Ville
Brazzaville / Rép. du Congo

Éditorial

L'heure des choix



Le monde s'accélère, et l'Afrique avec lui. Dans ce mouvement, une évidence s'impose à chaque nation du continent. Aucun pays ne s'en sortira seul. À l'heure où l'intégration régionale n'est plus une option mais une nécessité impérieuse, les défis économiques du Congo ne pourront être relevés que par la synergie des efforts et la mutualisation des ambitions.

L'État dispose de la vision, des infrastructures fondamentales et du cadre réglementaire. Le secteur privé, lui, apporte l'agilité, le capital et la capacité de création d'emplois. L'un ne peut se passer de l'autre. Il faut dès lors moins de discours et davantage de contrats, moins d'obstacles et plus d'incitations concrètes. Le programme «Accélérons la marche vers le développement» ne prendra toute sa mesure que si l'entrepreneur congolais s'impose comme le premier acteur de cette dynamique.

Ministères, collectivités locales, agences et institutions financières souffrent d'une dispersion des énergies dont le coût économique est considérable. Les enjeux de la diversification, de l'emploi des jeunes et de la transformation locale exigent une administration qui parle d'une seule voix et agit à un même rythme. Gagner du temps, c'est déjà gagner en compétitivité.

La Zone de libre-échange continentale africaine est entrée en vigueur et le marché d'un milliard quatre cents millions de consommateurs est désormais ouvert. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale demeure notre premier cercle d'intégration. Le Congo, fort du

dynamisme de Pointe-Noire et de son positionnement stratégique au cœur de l'Afrique centrale, détient des atouts réels. Mais pour exporter, il faut produire. Pour produire, il faut s'industrialiser. Et pour s'industrialiser, il faut construire des chaînes de valeur régionales. Du manioc congolais transformé, conditionné avec des emballages camerounais et commercialisé au Gabon, voilà ce qu'est l'intégration en actes et voilà où réside la force.

Au-delà des politiques publiques, le développement est d'abord une affaire de mentalité collective. Cultiver l'excellence, valoriser le travail, privilégier la consommation locale, s'acquitter de l'impôt et combattre la corruption sans faiblesse ni compromis sont autant de gestes qui, additionnés, font une nation.

L'intégration régionale est irréversible. Les frontières économiques s'effacent et la concurrence sera impitoyable. Deux options s'offrent à nous, l'anticiper ou la subir. Le choix est en réalité simple. Il s'agit d'additionner les forces ou de céder sous le poids des faiblesses, d'unir l'État et le secteur privé, les partenaires et les pays voisins, les institutions et la jeunesse.

Les défis sont immenses. L'emploi, le pouvoir d'achat, les infrastructures et la souveraineté alimentaire constituent autant de chantiers urgents. Mais notre plus grande richesse demeure collective. À l'heure des grands ensembles, le Congo n'a qu'une seule voie viable, celle de la synergie. Car c'est ensemble que se relèvent les défis et c'est ensemble que se gagnent les batailles qui comptent.

MARNA MANKENE
Directrice de publication

COMMENT LA RÉPUBLIQUE DU CONGO A RECTIFIÉ LE CAP DE SON BUDGET 2026

Quelques mois seulement après la promulgation de la loi de finances initiale pour 2026, le Parlement de la République du Congo a validé, le 23 juillet 2026, une profonde rectification de sa trajectoire budgétaire. Entre l'avènement d'une nouvelle équipe gouvernementale consécutive à l'élection présidentielle de mars et la remontée des cours mondiaux de l'or noir, Brazzaville ajuste son tir. Ce collectif budgétaire ne se contente pas de revoir les chiffres à la hausse, il redessine également les priorités stratégiques du pays à l'horizon 2028, entre souveraineté financière, digitalisation des régies fiscales et diversification structurelle de l'économie nationale.

PAR : RUTH KOULOUNGOU



Pour comprendre la portée de cette rectification budgétaire, il convient de revenir sur le paysage macroéconomique dans lequel la loi de finances initiale avait été conçue à la fin de l'année précédente. Promulguée sous la référence de la loi numéro 42-2025 du 31 décembre 2025, cette feuille de route budgétaire originelle pour l'exercice 2026 s'inscrivait dans une logique de stabilisation prudente. Le gouvernement congolais, alors engagé dans des discussions régulières avec ses partenaires multilatéraux, notamment le Fonds monétaire international, avait bâti ses projections sur une discipline fiscale stricte et des hypothèses de marché particulièrement conservatrices.

À la fin de l'année 2025, la priorité absolue demeurait

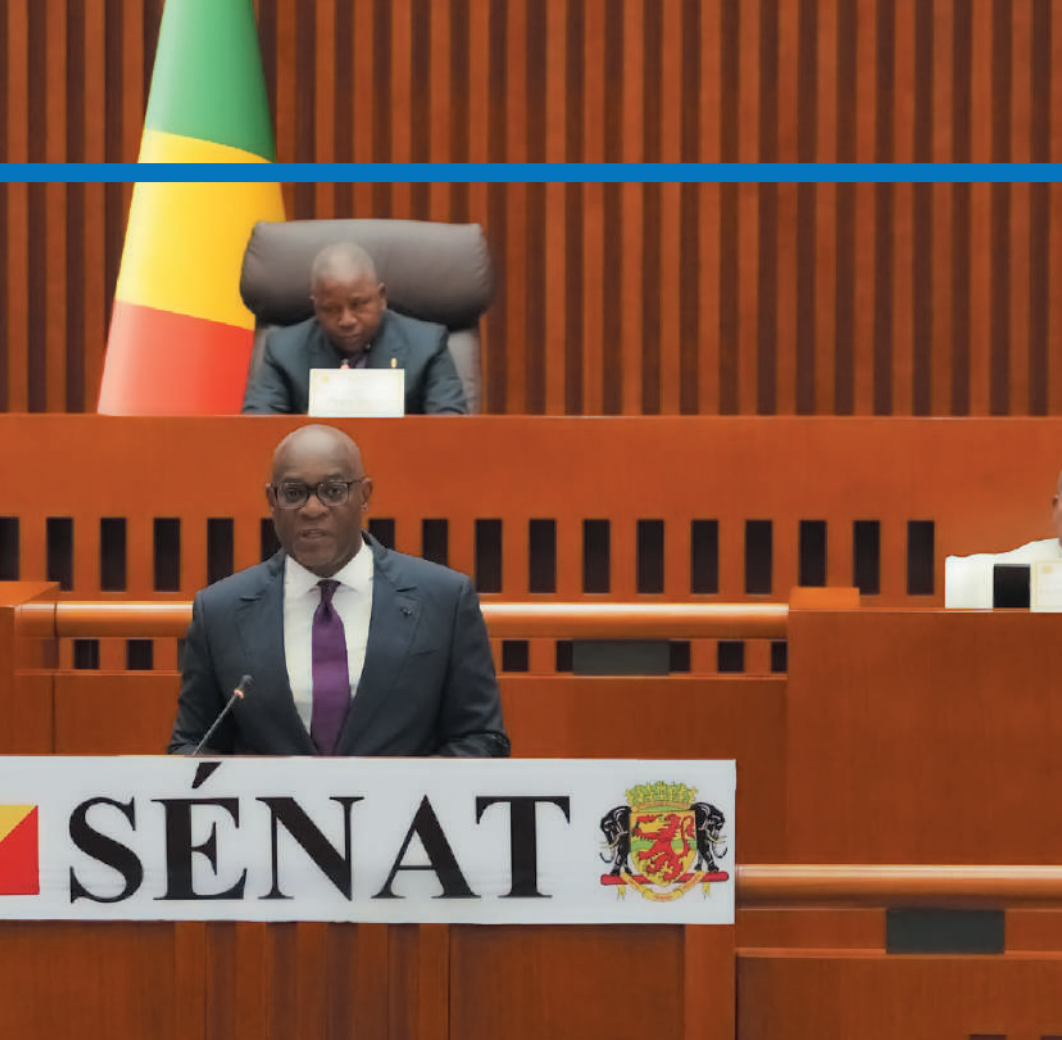
d'ancrer durablement la reprise économique post-crise et de garantir la soutenabilité de la dette publique, un dossier historique pour le pays. La loi initiale affichait ainsi des recettes estimées à deux mille cinq cent cinquante virgule cinquante-quatre milliards de francs CFA contre des dépenses fixées à deux mille trois cent vingt virgule seize milliards, dégageant un excédent budgétaire théorique de deux cent trente virgule trente-sept milliards de francs CFA. Ce cadre se voulait rassurant pour les marchés et les bailleurs de fonds, l'objectif étant de prouver que l'État congolais pouvait vivre selon ses moyens tout en dégageant des marges pour honorer ses engagements financiers nationaux et internationaux.

Ce budget initial reposait toutefois sur un équilibre

fragile, conçu dans un climat d'incertitude géopolitique globale, ayant volontairement sous-évalué le cours du baril de pétrole brut congolais pour parer à tout retournement brutal du marché. L'appareil législatif savait par ailleurs pertinemment que l'année 2026 serait marquée par des échéances politiques majeures, susceptibles de modifier la structure même de l'État et de ses priorités opérationnelles. La loi initiale n'était donc qu'un socle de départ, une fondation solide mais rigide, appelée à être mise à l'épreuve des réalités du terrain dès le premier semestre de l'exercice.

Une révision devenue inévitable sous l'effet de deux facteurs majeurs

L'histoire économique des pays producteurs de pétrole de la zone CEMAC montre que



les budgets initiaux résistent rarement aux vagues de la conjoncture, et l'exercice 2026 au Congo-Brazzaville n'a pas fait exception à cette règle. Deux facteurs majeurs ont précipité la nécessité d'un collectif budgétaire à la mi-année.

Le premier déclencheur, sans doute le plus structurel, réside dans le calendrier politique de la République du Congo. L'élection présidentielle du 15 mars 2026, à l'issue de laquelle Denis Sassou N'Guesso a été réélu, a conduit à la mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale et entraîné une réévaluation complète des feuilles de route ministérielles. Un nouveau gouvernement implique inévitablement une mise à jour des priorités sectorielles, des restructurations administratives et l'injection de nouvelles urgences sociales et

économiques qui n'étaient pas explicitement budgétisées dans la copie de décembre 2025. Pour donner au nouvel exécutif les moyens légaux et financiers de mettre en œuvre ses réformes immédiates, l'amendement du budget initial constituait une obligation incontournable.

Le second déclencheur relève quant à lui d'ordre strictement financier et commercial. Le marché pétrolier mondial a fait preuve d'une résilience supérieure aux prévisions établies fin 2025, la moyenne réelle du baril de brut congolais ayant été réévaluée à la hausse dans les projections révisées de la mi-2026. Cette plus-value représente une manne financière substantielle pour un État dont les recettes d'exportation dépendent encore majoritairement des hydrocarbures. Ignorer cette

évolution dans le cadre comptable officiel aurait privé l'État de la possibilité d'utiliser légalement ces ressources supplémentaires pour des investissements structurants ou pour accélérer le désendettement.

Des équilibres chiffrés revus sensiblement à la hausse

Réunis en séances plénières le 23 juillet à Brazzaville, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté à l'unanimité et sans amendement le projet de loi de finances rectificative, défendu devant les deux chambres par le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, Christian Yoka. Le texte a été présenté sous la direction du premier vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimba, et du président du Sénat, Pierre Ngolo.



Le ministre congolais des finances au Sénat lors de la présentation de la loi de finances 2026 rectifiée.

Cette double dynamique, politique et pétrolière, a permis de gonfler significativement les enveloppes globales de l'État. Les recettes ont ainsi été revues à la hausse, passant de deux mille cinq cent cinquante virgule cinquante-quatre milliards à deux mille sept cent soixante-dix-huit virgule zéro seize milliards de francs CFA. Les dépenses ont été recalibrées à la même échelle, grimpaient de deux mille trois cent vingt virgule seize milliards à deux mille cinq cent soixante et un virgule zéro soixante-neuf milliards de francs CFA. Malgré cette hausse des dépenses, la loi rectificative maintient un solde budgétaire excédentaire de deux cent seize virgule neuf cent quarante-sept milliards de francs CFA, gage du respect continu des critères de convergence macroéconomique

de la sous-région. Pour garantir l'équilibre global de ce texte, l'État prévoit également de mobiliser des Bons du Trésor assimilables et des Obligations du Trésor assimilables pour un montant total de mille quarante et un virgule cinq cent soixante-quatorze milliards de francs CFA. Quatre orientations stratégiques pour moderniser et diversifier l'économie

Cette loi de finances rectificative ne se limite pas à un simple exercice d'ajustement comptable. Elle introduit des inflexions majeures dans la gouvernance financière du pays, articulées autour du Cadre budgétaire à moyen terme 2026-2028.

La première orientation demeure d'ordre fiscal, le Congo souhaitant rompre avec l'évasion fiscale et le secteur informel qui privent les caisses de l'État de ressources précieuses. Le texte consacre l'accélération de la numérisation des régies financières, à travers notamment le déploiement du système de facturation électronique certifiée et la généralisation de la télédéclaration fiscale pour les moyennes et grandes entreprises, l'objectif étant

Vue partielle des participants à la session budgétaire.



d'élargir l'assiette fiscale sans alourdir la pression sur les contribuables les plus vulnérables. Une chasse est également engagée contre les exonérations fiscales abusives, avec une exigence accrue de transparence pour chaque avantage fiscal concédé, y compris dans les secteurs des ressources naturelles non pétrolières comme l'exploitation forestière et minière.

La deuxième orientation traduit une volonté d'austérité et d'exemplarité dans la gestion des dépenses de fonctionnement de l'État. Les budgets de fonctionnement courant des institutions publiques et des ministères se trouvent désormais verrouillés, les voyages officiels, le parc automobile et les frais de représentation étant soumis à des audits et à des plafonds stricts, l'accent étant mis sur le transfert des économies réalisées vers les budgets d'investissement social.

La troisième orientation concerne la stratégie de désendettement et de souveraineté monétaire du pays. L'excédent budgétaire dégagé par la loi rectificative est stratégiquement fléché pour couvrir les besoins de trésorerie et poursuivre le désendettement actif de l'État, tandis que le recours privilégié aux instruments de financement sous-régionaux traduit une volonté de substituer progressivement la dette extérieure par des mécanismes régionaux, renforçant d'autant la souveraineté financière du pays.

La quatrième orientation enfin acte l'urgence de bâtir l'économie de l'après-pétrole. Conscient que la hausse

actuelle des cours ne constitue qu'une parenthèse favorable, le gouvernement utilise le surplus budgétaire pour doper les secteurs productifs alternatifs, entre agriculture, économie forestière durable et services logistiques, dans le but de poser les jalons d'une croissance inclusive et de déconnecter progressivement la trajectoire nationale des soubresauts du marché mondial du brut.

Les défis d'une exécution à la hauteur des ambitions affichées

L'adoption de cette loi de finances rectificative marque un tournant managérial pour la République du Congo. En réussissant à absorber son déficit de trésorerie directement par ses excédents budgétaires prévisionnels, le pays fait preuve d'une maturité comptable saluée par plusieurs observateurs économiques, les perspectives macroéconomiques pour la période 2026-2028 s'annonçant portées par une croissance hors pétrole en progression constante.

Le plus difficile reste néanmoins à accomplir, celui de transformer ces lignes budgétaires en réalités concrètes pour les citoyens congolais. Le succès de cette loi de finances rectificative dépendra largement de la capacité de l'administration à maintenir le cap de la numérisation face aux résistances bureaucratiques, ainsi qu'à exécuter les projets d'investissement dans les délais impartis. Si la discipline budgétaire affichée en juillet 2026 résiste aux tentations de la dépense facile, le Congo-Brazzaville pourrait bien transformer cette opportunité conjoncturelle en un véritable levier de transformation structurelle durable pour son économie.

L'AGRITECH CONGOLAISE À L'ÉPREUVE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Chaque année, la République du Congo importe pour près de 700 milliards de francs CFA de denrées alimentaires, un montant qui a représenté jusqu'à 51,2% des importations congolaises en 2020. Ce chiffre contraste avec un potentiel agricole considérable puisque le pays dispose de dix millions d'hectares de terres arables, dont à peine quatre pour cent sont aujourd'hui exploités. Face à ce paradoxe, chercheurs, entrepreneurs et responsables publics misent désormais sur l'agritech pour redresser la trajectoire. Mais entre l'ambition affichée et la réalité du terrain, l'écart reste immense et pose une question plus vaste que la simple autosuffisance, celle de la souveraineté alimentaire.

PAR : SASHA KITADI



Le recul du secteur agricole congolais ne date pas d'hier. Sa contribution au produit intérieur brut est passée de trente pour cent dans les années 1960 à dix pour cent dans les années 1980, pour tomber à environ cinq pour cent en 2021, selon les données de la FAO. Dans le même temps, la facture des importations alimentaires n'a cessé de grimper, de deux cents milliards de francs CFA en 2011 à une fourchette de cinq cents à sept cents milliards aujourd'hui, soit plus de deux milliards de dollars en 2021. Le pays importe désormais près de soixante-dix pour cent de ses produits vivriers, alors même que l'agriculture emploie environ quarante pour

cent de la population active. Cet écart entre le poids humain du secteur et sa faible productivité résume à lui seul l'urgence d'une modernisation. Les diagnostics officiels, notamment ceux du Plan national de développement 2022-2026, pointent des causes connues, à savoir : un régime foncier inadapté à l'agriculture moderne, des pistes rurales dégradées, un déficit de structures de stockage et de transformation, et un accès au crédit rural resté marginal. C'est dans ce contexte que la technologie apparaît comme un levier possible, non pour remplacer ces réformes structurelles, mais pour accélérer une transition que l'État congolais dit vouloir engager depuis plusieurs années déjà.

Les premiers outils d'une agriculture numérique

Le paysage agritech congolais commence à prendre forme. L'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation a inauguré en juillet 2024 à Brazzaville le projet Agritech, associé à un laboratoire vivant d'éco-innovation financé par l'Organisation internationale de la Francophonie, avec des essais menés dans trois périmètres maraîchers de la capitale. Une serre automatisée et intelligente y sert désormais de vitrine pédagogique, tandis qu'une application développée par l'agence permet d'analyser le comportement des sols. Du côté du secteur privé, des entreprises comme AgriZoom, Bilangatech et « I am Beezy » mettent directement en relation producteurs ruraux et acheteurs urbains, réduisant la part captée par les intermédiaires, estimée entre quarante et soixante pour cent de la valeur. Cette dynamique s'appuie sur un cadre plus large fondé sur la stratégie Congo Digital 2025 adoptée en 2019, puis la loi de 2022 sur le label start-up du numérique, qui offre garanties bancaires et accompagnement par des incubateurs agréés. Sur le plan agricole proprement dit, le Programme national de développement agricole vise à augmenter la production vivrière autour de filières prioritaires que sont le manioc, le maïs, la banane plantain, l'élevage bovin et la pisciculture, tandis que le Plan national de développement prévoit la création de soixante zones agricoles protégées et de marchés de gros à Brazzaville et Pointe-Noire.

Un écosystème encore loin de l'échelle du défi

Ces initiatives restent cependant à un stade pilote, très concentrées autour de

Brazzaville et Pointe-Noire, loin des dix millions d'hectares disponibles à l'intérieur du pays. Le paradoxe est particulièrement net dans le domaine numérique. Le Congo affiche un taux de pénétration de la téléphonie mobile supérieur à cent pour cent et des transactions de mobile money qui ont dépassé deux cent trente-huit milliards de francs CFA en un seul mois début 2024, preuve d'une infrastructure financière digitale robuste. Mais cette avancée ne se traduit pas encore en usage productif dans les campagnes, où l'accès à internet et la maîtrise des outils numériques restent limités. Une session de formation à l'informatique organisée à Brazzaville en avril 2026 n'a touché que cinq cents agriculteurs, un chiffre symbolique face à l'ampleur des besoins. Sur le terrain, les pertes post-récoltes, estimées entre trente et quarante pour cent faute de chaîne logistique structurée, rappellent que la technologie ne peut suffire sans routes praticables, entrepôts et statistiques agricoles fiables, ces dernières faisant elles-mêmes défaut selon le Plan national de développement. S'y ajoute une multiplicité de programmes portés par des bailleurs différents, Banque africaine de développement, Agence française de développement, Fonds international de développement agricole ou Banque mondiale, dont la coordination reste à consolider pour éviter la dispersion des moyens.

De l'autosuffisance à la souveraineté

C'est ici que se joue la vraie ligne de partage entre autosuffisance et souveraineté alimentaire. Produire davantage, comme le vise le programme rizicole du Plan



national de développement qui ambitionne de quintupler la production de paddy pour atteindre sept mille tonnes d'ici la fin de 2026, relève de la première logique.

La souveraineté suppose un pas supplémentaire, celui de maîtriser les outils qui permettent cette production, semences adaptées, plateformes de commercialisation, données agronomiques, capacités de financement, plutôt que de dépendre durablement de technologies, de financements ou d'expertises extérieurs. À ce titre, l'écosystème agritech congolais, encore jeune et sous-capitalisé face à une facture d'importation qui se chiffre en centaines de milliards de francs CFA, n'en est qu'à ses débuts. Les fondations existent, cadre légal, agence dédiée, premiers pilotes technologiques, mais leur passage à l'échelle conditionnera la capacité du pays à transformer un potentiel agricole resté largement inexploité en une véritable autonomie stratégique. La bataille, comme le résumait un responsable de l'agence nationale de valorisation de la recherche lors du lancement du projet Agritech, doit désormais se gagner dans les champs.



Un champ maïs à perte de vue.

Les rencontres du BantuHub

Les rencontres du BantuHub sont des sessions d'échanges constructifs qui visent à valoriser et à partager les expériences, les projets et les pratiques, et, à susciter des réflexions sur les grandes problématiques de l'économie numérique.

Fondation
BantuHub

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO



LA GRANDE FOIRE AGRICOLE DU CONGO METS EN LUMIÈRE LES RICHESSES AGRICOLES DES DÉPARTEMENTS



La deuxième édition de la Grande Foire Agricole du Congo a mis en lumière l'ensemble des potentialités agricoles portées par les départements du pays, au cœur des agriculteurs qui s'emploient pleinement à jouer leur partition dans la quête de l'autosuffisance alimentaire prônée par les autorités nationales. Placée sous le thème Nourrir la nation et honorer la patrie, cette édition s'est imposée comme une véritable vitrine pour l'ensemble des acteurs du secteur agricole congolais, révélant une diversité de productions allant du manioc traditionnel aux filières transformées les plus modernes. Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Paul-Valentin Ngobo, a par ailleurs insisté sur la dimension scientifique intégrée à cette foire, destinée à éclairer les choix des jeunes entrepreneurs agricoles congolais.

PAR : MARNA MANKENE



Le département de la Bouenza, qui approvisionne durablement Pointe-Noire en produits vivriers, n'est pas resté en marge de cette édition de la foire. Sur son stand se trouvaient du manioc, du fufou, des légumes ainsi que d'autres produits emblématiques du terroir départemental. Considérée comme le principal pôle agricole, énergétique et industriel du pays, la Bouenza, surnommée le grenier du pays, joue un rôle stratégique majeur dans l'économie nationale congolaise. Parmi les potentialités présentées lors de cette foire figuraient la banane plantain, le manioc, l'igname, l'huile de palme, le maïs et l'huile végétale, aux côtés de l'élevage porcin et ovin, sans oublier la canne à sucre, dont la contrée dispose d'ailleurs d'une usine de transformation.

Pointe-Noire, une agriculture transformée au delà du pétrole et du port

Loin des clichés d'une ville uniquement industrielle et portuaire, le pavillon du département de Pointe-Noire a exposé lors de cette foire une agriculture riche et largement transformée sur place, portée par plusieurs coopératives locales. La coopérative PSA Agri, fer de lance de la délégation, présentait l'ensemble de la chaîne du riz, du paddy jusqu'aux variantes ordinaires, cassées et complètes destinées aux personnes diabétiques, à travers sa marque Ricco déclinée en couscous, farine, bouillon

et flocons de riz. À ses côtés, la coopérative CPTA proposait des jus et sirops de fruits naturels, Enos Bio des condiments et conserves locales, tandis que Chocowac transformait la fève congolaise en chocolat et en beurre de cacao. Le pavillon offrait également un volet maritime, avec le poisson hareng local dit makwala, et un volet maraîcher surprenant, entre tomates, aubergines et poivrons, prouvant que le département ne vit pas que de pétrole et de poisson.

Le Kouilou, entre mer et forêt

Le département du Kouilou a, pour sa part, mis en valeur ses cultures côtières ainsi que le palmier à huile, une filière historiquement associée à cette région littorale. On y trouvait également le manioc et la banane, aux côtés d'un élevage porcin et avicole en développement constant.

Le Niari, poumon agro-industriel du sud du pays

Le département du Niari est considéré comme le véritable poumon agro-industriel du sud du Congo. Il regorge de sols ferrallitiques comptant parmi les plus riches du pays, propices à la culture de la canne à sucre, du riz, du maïs, de l'ananas et des agrumes, ainsi qu'à l'élevage bovin pratiqué sur ses vastes savanes.

La Lékoumou et son café vivrier

Le département de la Lékoumou s'affirme comme l'un des greniers agricoles majeurs du Congo, avec des productions largement axées sur les cultures vivrières et de rente. Le manioc et le maïs constituent la base de la production locale de ce département. Concernant les filières de rente, une vaste campagne de relance de la culture du café est actuellement



Des produits agricoles de différentes localités exposés à la GFAC.

en cours, notamment dans les districts de Mayéyé et de Komono, avec la mise en place de pépinières comptant des dizaines de milliers de plants. On y trouve également la banane et l'arachide, ainsi que des cultures industrielles telles que l'hévéa et le palmier à huile.

Les Plateaux et la Nkény-Alima, un grenier céréalier en mécanisation

Le département des Plateaux, véritable grenier céréalier du pays, mise résolument sur le maïs, le riz, le soja, le haricot, le manioc et le sésame. Il dispose par ailleurs d'un important cheptel bovin et ovin, l'enjeu principal consistant désormais à mécaniser davantage la production et à créer des unités de transformation locale.

À cheval entre les Plateaux et la Cuvette, traversé par les rivières Nkény et Alima, le département de la Nkény-Alima est réputé pour la culture de l'igname, l'une des denrées les plus prisées du pays et qui fait la notoriété





alimentaire de Gamboma. Des asperges mocao, des bananes, du manioc et bien d'autres produits issus des coopératives locales ont d'ailleurs été présentés lors de cette foire, permettant un contact direct avec la clientèle congolaise.

Le Congo-Oubangui, frontière agricole du nord

Département frontalier avec la République centrafricaine, le Congo-Oubangui se distingue par ses savanes et ses forêts galeries particulièrement riches. On y cultive le maïs, le manioc, l'arachide et le sésame, tandis que l'élevage bovin, ovin et caprin transhumant y demeure largement pratiqué. Le département est en outre réputé pour son fort potentiel apicole, une filière encore largement à développer.

La Cuvette Ouest, réputée pour son gnetum africanum

Le département de la Cuvette Ouest mise sur le café, la

tuberculture, le manioc, l'igname, le taro et la banane plantain, ainsi que sur le café et le cacao produits dans ses zones de collines. Son huile de palme, issue de producteurs locaux, complète cette production, tout comme son gnetum africanum, plus connu sous l'appellation feuille de koko, qui approvisionne en grande quantité le département de Brazzaville.

La Sangha, dans la dynamique de production de l'huile de palme

Au pavillon du département de la Sangha, on trouvait du manioc, de la banane plantain, de l'ananas, de la viande de brousse, du poisson d'eau douce et du gnetum africanum, également appelé feuille de koko. L'huile de palme, dont les producteurs locaux s'attellent à maintenir la production pour répondre à la demande du marché local, faisait également partie des produits présentés par les acteurs de ce département.

La Cuvette, entre maïs et abattoir de référence

Le département de la Cuvette dispose de grandes opportunités en matière agricole, avec une importante production de maïs desservie à l'échelle nationale et un élevage bovin en plein essor. À titre d'exemple, la bergerie d'Oyo dispose du plus grand abattoir du pays, et peut-être même de l'ensemble de l'Afrique centrale. Le rendement en maïs de cette année est estimé à environ quatre cent vingt-deux tonnes, destinées à desservir l'ensemble du pays. Il convient également d'inclure le manioc, la banane,

le poisson d'eau douce et l'huile de palme parmi les productions du département, la Cuvette regorgeant par ailleurs d'atouts considérables dans le secteur agropastoral.

La Likouala à l'honneur de cette deuxième édition

L'un des plus grands départements du pays, la Likouala affiche une production considérable grâce à son sous-sol, à son climat équilibré et à ses plaines inondables propices aux cultures à cycle court, entre maïs, miel, banane, manioc, foufou, huile de palme, cacao et ignames, ainsi qu'une importante diversité de poissons d'eau douce et fumés. Cette édition a également été marquée par des journées scientifiques, au cours desquelles le directeur départemental de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a présenté les opportunités d'investissement qu'offre son département, situé sur le littoral de l'Oubangui et de ses affluents, insistant sur la nécessité de développer la pisciculture pour pallier la raréfaction du poisson d'eau douce.

"Mafouta" une huile de palme local, vedette de la foire.



Djoué-Lefini, la nouvelle ceinture maraîchère de Brazzaville

Issu du redécoupage administratif de l'ancien département du Pool, le département du Djoué-Lefini s'impose désormais comme la nouvelle vitrine de la souveraineté alimentaire congolaise. Il englobe notamment les districts d'Igné, d'Odziba, son chef-lieu, et de Mayama. Il bénéficie d'une position stratégique unique ainsi que de terres hautement fertiles aux portes mêmes de Brazzaville. Ses atouts agricoles concourent à la production de légumes de toutes sortes, ainsi qu'au manioc, au maïs, à la banane, au poisson d'eau douce et fumé, et à la tomate. Il en est de même pour des fruits saisonniers tels que la pastèque, les oranges et la mangue.

Brazzaville, entre maraîchage et agro-industrie urbaine

Le département de Brazzaville a mis en exergue les produits du maraîchage ainsi que son agro-industrie urbaine, avec notamment la tomate, le piment, la laitue, le chou et le concombre, aux côtés du manioc. On note également des activités porcines et piscicoles en plein

développement au sein même de la capitale.

Le Pool, grenier à vivres historique de Brazzaville

Le département du Pool demeure le premier bassin d'approvisionnement de la capitale congolaise. Il produit du manioc, de la banane plantain, de l'igname, du maïs et de l'arachide, tout en pratiquant l'élevage bovin et caprin. Le département du Pool est par ailleurs l'un des rares à s'employer à la production du litchi, les oranges, les mandarines et le safou ayant également été visibles au stand dédié à ce département lors de la foire.

Une dimension scientifique au service des futurs entrepreneurs agricoles

Le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Paul-Valentin Ngobo, a expliqué le bien-fondé de la dimension scientifique intégrée à cette édition de la foire. Il a rappelé que cet événement constituait le lieu où se débattaient les sujets concernant le secteur agricole national, précisant que des journées et une formation consacrées à l'entrepreneuriat agricole ainsi qu'aux questions

CETTE DEUXIÈME ÉDITION DE LA GRANDE FOIRE AGRICOLE DU CONGO A AINSI MIS EN LUMIÈRE DES ACTEURS AGRICOLES RÉSOLUMENT ENGAGÉS À RÉDUIRE LA FACTURE DES IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES.

macroéconomiques avaient été jugées nécessaires cette année. Selon lui, ces questions macroéconomiques, abordées au quotidien par les acteurs du secteur, éclairent directement les choix des participants, notamment les jeunes et les candidats à l'Académie de l'entrepreneur.

Il a ajouté que cette initiative permettait d'échanger sur les problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs du secteur agricole, dans le but de trouver les voies et moyens nécessaires au développement de ce secteur stratégique. Ces idées, selon le ministre, peuvent également orienter durablement le choix des futurs entrepreneurs congolais.

Réduire une facture d'importation qui pèse lourdement sur l'économie

Cette deuxième édition de la Grande Foire Agricole du Congo a ainsi mis en lumière des acteurs agricoles résolument engagés à réduire la facture des importations de produits alimentaires et agricoles, estimée traditionnellement entre cinq cents et huit cents milliards de francs CFA chaque année. Cette dépendance massive continue de peser lourdement sur l'économie nationale, d'autant que le pays possède un immense potentiel encore largement inexploité à travers l'ensemble de ses départements. Le gouvernement congolais tente désormais de stimuler durablement la production locale via des programmes de relance, dans le but de réduire ces achats effectués à l'extérieur du territoire national.



La foire agricole représente une grande opportunité pour plusieurs cultivateurs et les ZAP.



Bâtiment | Travaux publics | Expertise construction
Mise à disposition du personnel | Équipement

**Chez Durand,
nous construisons
vos rêves.**

Ils nous font confiance



+242 06 673 74 14 / +242 06 668 10 18

LE GABON DÉCRÈTE LA FIN DE L'EXPORTATION DE MANGANÈSE BRUT À L'HORIZON 2029

Premier producteur mondial via sa mine de Moanda, le Gabon exporte depuis des décennies son manganèse sans le transformer. Une décision historique, prise en mai 2025, vient toutefois de changer durablement la donne, celle d'une interdiction totale des exportations de minerai brut à partir de 2029. Cette orientation souveraine, jugée irréversible par les autorités gabonaises, impose désormais aux opérateurs miniers d'investir dans la transformation locale du minerai dans un délai de trois ans. Le compte à rebours est officiellement lancé, et les défis qui attendent le pays s'annoncent colossaux, entre équation énergétique, infrastructures à livrer et rapport de force à réajuster avec les partenaires historiques du secteur.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Deuxième producteur mondial avec plus de vingt pour cent des parts de marché, le Gabon concentre l'essentiel de sa production à Moanda, où la Compagnie minière de l'Ogooué, filiale du groupe Eramet, exploite la plus grande mine de manganèse au monde. Implantée sur le site depuis 1962, elle affiche une production annuelle avoisinant les sept millions de tonnes, pour un chiffre d'affaires consolidé de sept cent dix-huit milliards de francs CFA en 2024. Pendant des décennies pourtant, l'essentiel

de ce minerai est parti brut, par wagons puis par bateaux, vers les aciéries chinoises, européennes ou indiennes, la valeur ajoutée se créant systématiquement ailleurs que sur le sol gabonais.

C'est le Conseil des ministres du 30 mai 2025 qui a tranché cette question de longue date, le gouvernement décidant d'interdire les exportations de manganèse brut à compter du 1er janvier 2029.

Présentée comme une orientation souveraine irréversible, cette mesure impose aux opérateurs d'investir dans la transfor-



Une zone minière au Gabon.

mation locale du minerai dans un délai de trois ans. La rupture s'annonce nette, puisque pour la première fois, Libreville fixe une échéance véritablement contraignante et assume pleinement le risque économique qui l'accompagne.

Moanda, un site déjà engagé dans la transformation

Cette décision de 2025 ne part toutefois pas de zéro. Depuis plusieurs années déjà, la Comilog a engagé une démarche de valorisation locale de sa





production. Via son unité de traitement et de concentration du minerai, elle élève déjà la teneur du minerai de trente pour cent en moyenne à plus de quarante-six pour cent. Une partie de ce concentré est ensuite acheminée vers deux installations industrielles, le Complexe industriel de Moanda, en exploitation depuis 2000, et le Complexe métallurgique de Moanda, mis en service courant 2020, qui produisent respectivement du minerai enrichi destiné à la fabrication de ferromanganèse et de l'oxyde de manganèse utilisé

dans les fertilisants, les piles ou encore les procédés de soudure industrielle.

Ces infrastructures constituent un socle solide, mais elles restent encore loin du compte si l'objectif final consiste à transformer la totalité de la production nationale. Si l'industrie sidérurgique absorbe encore aujourd'hui quatre-vingt-quinze pour cent de la consommation mondiale de manganèse, le segment des batteries, porté par l'essor des véhicules électriques, connaît quant à lui la croissance la

plus rapide du secteur. Le développement de produits à haute valeur ajoutée, comme le sulfate de manganèse monohydraté de haute pureté, ouvre ainsi au Gabon des perspectives stratégiques dans les chaînes de valeur liées à l'énergie et aux technologies vertes, un créneau sur lequel se jouera une partie décisive de la compétitivité future du pays.

Une équation infrastructurelle particulièrement complexe

La transformation locale du minerai ne se décrète cependant pas, elle s'alimente concrètement, et c'est précisément là que le tableau se complique. Le gouvernement a mis en place un comité stratégique chargé du suivi des projets intégrés de transformation locale de minerais. Pour le Sud-Est du pays, la fourniture de cent quarante mégawatts destinés à la Comilog dans une première phase, avant de monter progressivement à deux cent quarante mégawatts, ainsi que la construction d'une ligne électrique reliant Moanda à Bafoula ont d'ores et déjà été annoncées. Sans cette puissance énergétique suffisante, aucun four métallurgique ne peut fonctionner, et sans four, aucune production de ferromanganèse n'est envisageable. L'équation demeure simple sur le papier, mais les délais impartis pour la résoudre le sont beaucoup moins.

En janvier 2026, le ministre des Mines, Sosthène Nguema Nguema, a conduit une réunion de haut niveau en visioconférence, réunissant les ministres de l'Industrie et de la

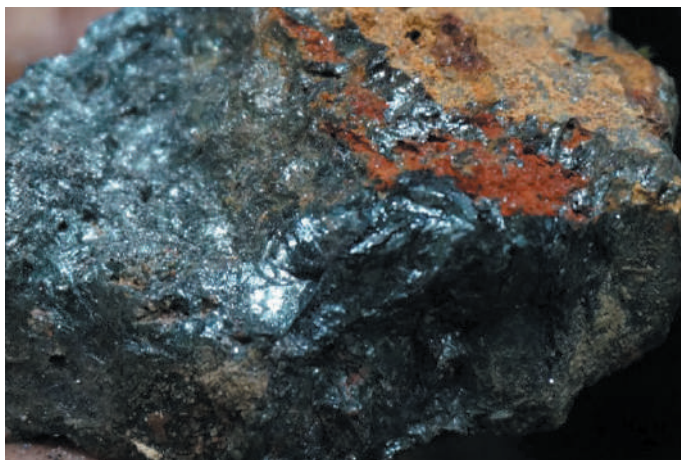
Planification, les dirigeants du groupe Eramet-Comilog, ainsi que l'ambassadeur de France au Gabon. L'enjeu de cette rencontre consistait à traduire concrètement les annonces politiques en projets industriels tangibles. Le ton des échanges s'est révélé particulièrement révélateur, un plan d'action détaillé ayant été exigé du groupe Eramet-Comilog, assorti d'objectifs précis en matière de transformation locale, de transfert de compétences et de création d'emplois au profit des travailleurs nationaux.

Un rapport de force qui se déplace progressivement vers l'État

Le rapport de force s'est ainsi subtilement déplacé au fil des derniers mois. Si le groupe Eramet-Comilog demeure un partenaire historique incontournable du Gabon, le ton des échanges récents traduit une volonté accrue de l'État de jouer pleinement son rôle de stratégie et de régulateur



Du manganèse brut, extrait du sous-sol gabonais.



du secteur minier national. Libreville entend désormais fixer elle-même les règles du jeu, et non plus se contenter de percevoir de simples redevances sur l'exploitation de ses ressources.

2029, une échéance qui vaudra test grandeur nature

Trois ans et demi, c'est précisément le temps imparti au pays pour passer d'un modèle d'extraction brute

à une véritable industrie de transformation locale. Le défi s'annonce bien réel, la Comilog contribuant déjà à hauteur de six cents milliards de francs CFA à l'économie nationale chaque année, toute perturbation du rythme d'exportation durant la phase de transition risquant d'avoir un impact budgétaire immédiat sur les finances publiques gabonaises. Les infrastructures ferroviaires, énergétiques et portuaires devront par ailleurs être livrées en parallèle, sous peine de transformer cette ambition industrielle en un véritable goulot d'étranglement économique.

L'alternative consistant à continuer d'exporter de la roche brute pendant que d'autres pays y ajoutent la valeur n'apparaît toutefois plus politiquement tenable aux yeux des autorités gabonaises. Sur le plan économique également, avec l'accélération de la transition énergétique mondiale, une telle option constituerait une erreur stratégique de génération pour le pays. Le Gabon a donc choisi d'assumer pleinement ce risque, l'échéance de 2029 devant désormais dire si le pari engagé par les autorités s'avérerait réellement réaliste.

Des installations pour transformer le manganèse.



KOBE-KOBÉ, LE PARI MARITIME DU GABON POUR TOURNER LA PAGE DE LA RENTE PÉTROLIÈRE



Sur un littoral atlantique encore vierge de tout quai, le Gabon a posé le 8 juin 2026 la première pierre de l'infrastructure la plus ambitieuse de son histoire. Le complexe de Kobe-Kobé articule un port en eaux profondes, un corridor ferroviaire, trois barrages hydroélectriques et une mine de fer de classe mondiale, pour une enveloppe globale de sept virgule cinq milliards de dollars, soit environ quatre mille cinq cents milliards de francs CFA. Pour un pays dont le budget annuel de l'État dépasse rarement les trois mille milliards de francs CFA, cette échelle inédite traduit un basculement fondamental de l'économie gabonaise, désormais engagée dans un pari assumé sur l'après-pétrole.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Le chiffre donne le vertige, et il dit mieux que tout discours officiel l'ampleur de ce qui se joue actuellement dans l'économie gabonaise.

Le projet repose sur une architecture intégrée en quatre maillons indissociables, à commencer par les réserves de minerai de fer de Belinga, estimées à sept virgule cinq milliards de tonnes. S'y ajoutent une ligne ferroviaire électrique de mille cinq cents kilomètres, le port lui-même avec son tirant d'eau compris entre quatorze et seize mètres, ainsi que trois barrages hydroélectriques destinés à alimenter l'ensemble du complexe en énergie propre. Il ne s'agit donc pas d'un simple quai portuaire, mais bien d'un véritable écosystème industriel conçu de bout en bout.

Un hub conçu pour défier la concurrence régionale

La localisation de Kobe-Kobé n'a rien du fruit du hasard. Situé dans

Le Président de la République du Gabon, Brice Oligui Nguema, lors de la cérémonie de lancement des travaux du port Kobe-Kobe.



la zone de Nyonié, sur la côte atlantique gabonaise, le futur port a été conçu pour accueillir des navires minéraliers de dernière génération, grâce à son tirant d'eau de quatorze à seize mètres, là où le port de Douala, principal concurrent de la sous-région, ne dépasse pas les sept à huit mètres. Cet avantage géographique revêt un caractère structurel que les promoteurs du projet ont su identifier très tôt. L'infrastructure s'étendra sur près de cinq cents hectares, avec une ambition affichée de cent dix millions de tonnes de minerai en transit chaque année.

L'opérateur retenu pour la construction et l'exploitation portuaire est Africa Global Logistics, anciennement Bolloré Africa Logistics, intégré depuis 2023 au groupe MSC, déjà présent au Gabon via le terminal d'Owendo. La convention signée avec cet opérateur en avril 2026 marque le passage d'un accord de principe stratégique à une phase désormais concrète de mise en œuvre, avec l'ambition affichée de faire du Gabon un véritable hub régional d'ici 2030. La Chine, de son côté, devrait prendre en charge la construction du corridor ferroviaire de cinq cent cinquante kilomètres à double voie, destiné à relier les zones minières au futur port.

Des projections économiques qui appellent la prudence analytique

Les projections économiques avancées autour de ce projet demeurent spectaculaires, avec plus de cent mille emplois créés annoncés, une croissance du produit intérieur brut supérieure

à cinquante pour cent, ainsi qu'une valeur annuelle générée dépassant les dix milliards de dollars. Des chiffres qui, formulés de cette manière, appellent naturellement une certaine prudence analytique. Les cent soixante mille emplois parfois évoqués dans certaines communications officielles relèvent-ils d'une estimation véritablement documentée ou davantage d'un objectif politique affiché ? Quelle sera par ailleurs la part de valeur effectivement captée par l'économie nationale gabonaise, face à des partenaires internationaux structurellement plus puissants ? Ce sont là les questions que les économistes gabonais posent d'ores et déjà, et auxquelles le gouvernement devra répondre avec précision à mesure que le chantier progressera.

L'urgence d'un contexte pétrolier en pleine érosion

Ce qui demeure en revanche certain, c'est l'urgence du contexte dans lequel s'inscrit ce projet. Les recettes pétrolières, qui représentaient encore près de quarante-cinq pour cent des revenus de l'État il y a dix ans, s'érodent progressivement à mesure que les gisements gabonais arrivent à maturité. Kobe-Kobé n'est ainsi pas seulement un port parmi d'autres, il constitue véritablement le nom d'un pari sur l'après-pétrole pour l'ensemble du pays. L'échéance fixée à 2031 laisse par conséquent bien peu de place à l'improvisation pour les autorités gabonaises comme pour leurs partenaires internationaux engagés dans ce chantier hors norme.

LE GROUPE L'ARCHER FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE RÉGIONALE AVEC L'OUVERTURE DE SON BUREAU GABONAIS

Dans sa vision d'étendre ses services à l'ensemble de la sous-région, le groupe L'Archer, spécialisé dans l'intermédiation financière, a ouvert son cinquième bureau au Gabon. Cette filiale est désormais dirigée par Rose Ogouebandja, nommée directrice pays, dont le parcours conjugue finance internationale et hautes institutions gabonaises. Présent et actif au Gabon depuis janvier 2026, le groupe accompagne déjà plusieurs acteurs publics et privés dans la structuration et la mobilisation de financements importants, avec plus de cinq opérations d'ores et déjà engagées sur le territoire national.

PAR : MARNA MANKENE

P our porter ce développement au Gabon, L'Archer a choisi une dirigeante gabonaise au parcours singulier. Diplômée en Information et Communication de l'Université Nice Sophia Antipolis et titulaire d'un master en Management des organisations, option Marketing et Communication digitale, de l'African University of Management de Libreville, Rose Ogouebandja a construit sa carrière entre la finance internationale et les plus hautes institutions gabonaises. Elle a exercé près de dix ans en France au sein de General Electric, de BNP Paribas et de HSBC, avant d'occuper au Gabon des fonctions de conseil auprès de plusieurs ministres chargés de la Communication et de l'Économie numérique, puis de conseiller spécial, chef de département adjoint de la Communication présidentielle à la Présidence de la République gabonaise.

Engagée de longue date en faveur du leadership féminin et de l'inclusion financière,



notamment en tant que présidente fondatrice de l'association Golden Women et membre du panel consultatif de l'UNCDF sur les services financiers numériques en zone CEMAC, elle incarne le trait d'union entre les mondes financier, institutionnel et

économique que L'Archer entend renforcer au Gabon.

Une conviction assumée par la direction du groupe

Pour le président-directeur général du groupe L'Archer, Gilles Tchamba, l'ouverture de

cette filiale gabonaise traduit la conviction que les solutions de financement de l'Afrique centrale doivent être conçues en Afrique centrale, par ses propres talents. Il estime que l'arrivée de Rose Oguebandja, dont le parcours force le respect, permet désormais au groupe d'aborder le marché gabonais avec exigence et excellence.

De son côté, la nouvelle directrice de L'Archer Gabon affirme rejoindre un groupe qui a démontré, opération après opération, que l'épargne de la sous-région peut financer les priorités les plus concrètes des économies locales. Elle considère que sa mission consistera désormais à mettre cette capacité au service du Gabon, de ses institutions, de ses entreprises et de ses ménages.

Une feuille de route structurée autour de trois axes

L'Archer Gabon accompagnera les émetteurs publics et privés dans leurs opérations de financement, développera l'offre de gestion d'actifs du groupe auprès des investisseurs institutionnels et des particuliers gabonais, et contribuera plus largement à l'approfondissement du marché financier régional. Cette feuille de route s'inscrit dans la continuité de l'action déjà menée par le groupe dans les autres pays de la zone CEMAC où il est implanté.

Un groupe financier régional en expansion constante

Fondé à Brazzaville et opérationnel depuis 2021,

L'Archer est un groupe financier africain indépendant spécialisé dans l'ingénierie financière, l'intermédiation boursière et la gestion d'actifs. Implanté à Brazzaville, Pointe-Noire, Malabo, Paris et désormais Libreville, le groupe accompagne les acteurs publics et privés dans la structuration et la mobilisation des financements nécessaires à leur développement économique. Depuis sa création, L'Archer a mobilisé plus de trois mille six cent cinquante milliards de francs CFA au service des économies de la zone CEMAC.

Le groupe s'appuie notamment sur l'expertise de ses filiales L'Archer Securities et L'Archer Asset Management, toutes deux agréées par la COSUMAF, ainsi que sur une connaissance approfondie des marchés et des enjeux économiques propres à la sous-région. Certifié ISO 9001:2015, L'Archer place l'exigence, la responsabilité et l'impact au cœur de son action, avec une ambition affirmée,

**CETTE
IMPLANTATION
À LIBREVILLE
CONSTITUE
AINSI LA
CINQUIÈME
DU GROUPE,
APRÈS
BRAZZAVILLE,
POINTE-NOIRE,
MALABO ET
PARIS.**

À gauche, Gilles Tchiamba, PDG de L'Archer, lors de l'acquisition de Ginov.



celle de mobiliser les capitaux africains au service d'économies fortes, durables et inclusives.

Une cinquième implantation qui confirme l'ambition régionale du groupe

Cette implantation à Libreville constitue ainsi la cinquième du groupe, après Brazzaville, Pointe-Noire, Malabo et Paris. Elle marque une nouvelle étape du déploiement régional de L'Archer en zone CEMAC, au service d'une ambition constante, celle de mobiliser l'épargne et les capitaux de la sous-région pour financer ses économies, ses États, ses entreprises ainsi que ses services publics essentiels. Le groupe entend ainsi consolider progressivement sa présence dans l'ensemble des pays membres de la communauté économique et monétaire, dans une logique de proximité avec les acteurs locaux et de renforcement du marché financier régional.





LE CONGO VU DE L'INTÉRIEUR

*Votre chaîne d'information
en continu 24h/24h.*

**1ÈRE CHAÎNE
CONGOLAISE
SUR LES MÉDIAS
SOCIAUX**



www.vox.cg



LA FINTECH CONGOLAISE FACE AU MONOPOLE PERSISTANT DES OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

Au Congo, près d'un adulte sur deux dispose aujourd'hui d'un accès à un service financier, un taux d'inclusion financière record en zone CEMAC. Cette performance repose presque exclusivement sur le mobile money des opérateurs télécoms, quand les start-up privées peinent à percer un marché verrouillé par un capital réglementaire hors de portée. De Brazzaville à Pointe-Noire, quelques jeunes pousses tentent malgré tout d'inventer un autre modèle. Leur émergence dépendra d'un cadre réglementaire encore taillé pour les grands groupes et d'un accès au capital-risque quasiment inexistant en Afrique centrale francophone. C'est ce verrou, à la fois institutionnel et culturel, que nous proposons de décrypter dans cette analyse.

PAR : SASHA KITADI

Le Congo affiche aujourd'hui l'un des meilleurs scores d'inclusion financière de toute l'Afrique centrale. Selon les données retraitées par la Banque des États de l'Afrique centrale à partir du Global Findex de la Banque mondiale, le taux d'inclusion financière congolais atteignait 49 % en 2021, devant le Gabon et le Cameroun. Un chiffre qui tranche pourtant avec la réalité du système

bancaire classique, puisque le taux de bancarisation stricte du pays plafonnait la même année à seulement 12 %. Cet écart de trente-sept points révèle un secteur financier à deux vitesses, où le mobile money a supplanté la banque traditionnelle sans que celle-ci n'ait jamais eu le temps de se démocratiser.

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques confirme cette

dynamique. Au premier trimestre 2024, le pays comptait 8 783 000 abonnés enregistrés aux services Mobile Money, dont 3 347 000 utilisateurs actifs, une pénétration rendue possible par la couverture quasi nationale des réseaux mobiles et par le Fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques. Derrière ces chiffres se cache un écosystème resserré autour de deux opérateurs, Mobile Money Congo et Mobile

Commerce Congo, adossés aux filiales locales d'Airtel et de MTN. Autour d'eux gravite une constellation de fournisseurs plus modestes, comme Noki Noki Services, Dadanada, AscaPay, Tasa, Onyfast ou Nyota, actifs sur les paiements mobiles, l'e-commerce ou les transferts d'argent, sans qu'aucun n'ait pour l'heure atteint une taille critique.

L'ambition régionale affichée par la banque centrale donne la mesure du chemin restant à parcourir. La stratégie régionale d'inclusion financière de la BEAC, qui couvre la période 2025-2029, vise à porter le taux d'inclusion financière de la zone CEMAC de 32 % à 60 % d'ici 2029, puis à 75 % à l'horizon 2032. Un objectif ambitieux qui suppose une diversification des acteurs, faute de quoi la croissance continuera de reposer sur les seuls opérateurs télécoms déjà en place.

Une architecture réglementaire pensée pour les grands groupes. Le secteur fintech congolais est encadré par une supervision à quatre têtes, partagée entre la BEAC, la Commission bancaire de l'Afrique centrale, l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques et l'Autorité de régulation des transferts de fonds. Ce dispositif s'appuie sur le règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux services de paiement dans la CEMAC, texte pivot qui fixe les conditions d'exercice de l'activité de paiement électronique dans les six pays de la zone.

C'est dans les textes d'application de ce règlement que se niche l'obstacle le plus concret pour une jeune pousse

congolaise. Le règlement COBAC R-2019/02, relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement, fixe le capital social minimum requis pour obtenir un agrément à 500 millions de francs CFA, soit environ 760 000 euros. Un montant qui dépasse largement les capacités d'un porteur de projet individuel, aussi solide que soit son idée. La réalité du marché confirme d'ailleurs que ce plancher réglementaire n'est en pratique qu'un strapontin pour les groupes déjà installés. Lorsque la filiale fintech d'Orange a obtenu son agrément d'établissement de paiement au Cameroun, elle s'est dotée d'un capital social de 1,2 milliard de francs CFA, plus du double du minimum légal, preuve que les acteurs capitalisés visent d'emblée un niveau de garantie qu'aucune start-up locale ne peut espérer réunir seule.

La comparaison avec la zone monétaire ouest-africaine éclaire l'ampleur du verrou en Afrique centrale. Dans l'espace UEMOA, le capital social exigé d'une fintech de paiement s'échelonne de 10 millions de francs CFA pour un simple agrégateur de comptes à 100 millions de francs CFA pour un prestataire de services de paiement complet. Soit, selon le type d'activité, cinq à cinquante fois moins que le seuil imposé en zone CEMAC. Cette différence de philosophie prudentielle entre les deux zones francophones explique en partie pourquoi l'écosystème fintech ouest-africain, à Dakar ou à Abidjan, affiche une densité de jeunes pousses que l'Afrique centrale n'a jamais connue.

Il serait toutefois trompeur de présenter le seul montant du

**DANS
L'ESPACE
UEMOA, LE
CAPITAL
SOCIAL EXIGÉ
D'UNE FINTECH
DE PAIEMENT
S'ÉCHELONNE
DE 10 MILLIONS
DE FRANCS
CFA POUR
UN SIMPLE
AGRÉGATEUR
DE COMPTES À
100 MILLIONS
DE FRANCS
CFA POUR UN
PRESTATAIRE
DE SERVICES
DE PAIEMENT
COMPLET.**

capital comme la cause unique du blocage. Même là où les seuils sont plus accessibles, la lenteur administrative reste un frein majeur. Au Sénégal, sur plus d'une centaine de fintechs recensées, seules deux ont obtenu l'agrément de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest pour opérer légalement. Un chiffre qui rappelle que la régulation bancaire en Afrique francophone, dans son ensemble, peine encore à accompagner le rythme de l'innovation numérique.

Le modèle kényan, un miroir déformant

L'exemple kényan de M-Pesa est souvent invoqué comme le contre-modèle absolu, celui d'un géant fintech né d'une start-up indépendante là où le Congo resterait prisonnier de ses télécoms. La réalité historique nuance sensiblement ce récit. M-Pesa n'est pas né d'une start-up isolée mais de Safaricom, l'opérateur télécom dominant du Kenya, avec le soutien de son actionnaire minoritaire Vodafone. Le facteur décisif de son envol ne tient donc pas à l'absence des télécoms dans l'équation, mais à la manière dont l'écosystème s'est ouvert après le lancement du service en mars 2007.

Plusieurs conditions ont convergé pour permettre cette percée. Le régulateur kényan a autorisé un opérateur de réseau mobile à proposer des services financiers digitaux à une époque où aucune réglementation spécifique n'encadrerait encore le transfert d'argent par téléphone portable, un vide juridique transformé en opportunité plutôt qu'en risque. Safaricom bénéficiait

déjà d'une position dominante et d'une marque de confiance solidement installée, un atout que renforçait un essai pilote mené pendant dix-huit mois avant le lancement commercial. Le succès s'est ensuite construit sur un réseau de distribution colossal, avec plus de cent mille agents répartis sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales délaissées par les banques.

Le vrai différenciateur avec le cas congolais se situe surtout donc dans ce qui s'est produit une fois la plateforme installée. Au Kenya, M-Pesa est devenue une infrastructure ouverte sur laquelle des tiers ont pu construire, développeurs indépendants, agrégateurs de services, fintechs de crédit et d'épargne. L'écosystème revendique aujourd'hui cinquante et un millions de souscripteurs, quatre cent soixante-cinq entreprises partenaires, six cent mille agents et quarante-deux mille développeurs actifs sur son interface de programmation. Au Congo, à l'inverse, le mobile money demeure un circuit fermé, où les opérateurs télécoms concentrent l'émission de monnaie électronique, la distribution par agents et l'intégralité de la relation client, sans ouverture significative vers des acteurs tiers innovants.

Le fossé du financement qui isole l'Afrique centrale

Si le verrou réglementaire explique pourquoi si peu de start-up congolaises obtiennent un agrément, le déficit de capital-risque explique pourquoi si peu d'entre elles parviennent seulement

à exister. La comparaison continentale est sans appel. En 2024, l'écosystème de Lagos a capté à lui seul plus de quatre cents millions de dollars de financement, la fintech représentant environ 72 % des fonds levés au Nigeria cette année-là. Nairobi, de son côté, s'est imposée comme un pôle majeur de la tech climatique et agricole, avec des tours de table individuels dépassant régulièrement les cent cinquante millions de dollars. Rien de comparable n'existe pour Brazzaville, ni pour l'ensemble de la zone CEMAC, largement absente des classements continentaux de levées de fonds.

Quelques signaux ténus laissent entrevoir un début de correction. Le fonds de capital-risque Saviu II a reçu un investissement de 6,5 millions d'euros du Groupe de la Banque africaine de développement, destiné à soutenir les start-up technologiques d'Afrique de l'Ouest et centrale lors de leurs phases d'amorçage. Un montant qui reste modeste au regard des besoins, mais qui témoigne d'une prise de conscience institutionnelle. Sur le terrain congolais, l'écosystème reste néanmoins à l'état embryonnaire sur le plan statistique, puisqu'il n'existe à ce jour aucune donnée centralisée fiable sur le nombre exact de start-up en activité ni sur les montants qu'elles parviennent à lever.

Le poids du cash et de la confiance

Au-delà des textes et des capitaux, un facteur plus diffus continue de peser sur l'émergence d'acteurs



indépendants, celui de la confiance. Dans une économie où l'argent liquide conserve une place centrale dans les usages quotidiens, la réputation et la notoriété d'une marque comptent autant que la qualité technique d'un service. Un opérateur télécom déjà connu du grand public dispose d'un capital de confiance immédiat qu'une jeune pousse ne peut répliquer en quelques mois d'activité, un constat que confirme d'ailleurs l'expérience kényane, où la marque Safaricom bénéficiait déjà d'une notoriété acquise avant même le lancement de M-Pesa.

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques elle-même reconnaît que le déficit d'éducation financière des utilisateurs figure parmi les principaux obstacles au développement du secteur,



La fintech prend une place croissante dans notre quotidien, jusque dans nos mains.



aux côtés des coûts élevés des transactions inter-opérateurs et de la faible digitalisation des administrations publiques et privées. Ce déficit culturel n'est pas propre au Congo, mais il pèse avec une acuité particulière sur les nouveaux entrants, qui doivent simultanément faire la preuve de leur fiabilité technique et convaincre une population encore largement acquise aux usages du cash.

Des signaux encourageants mais fragiles

Le paysage congolais n'est pourtant pas dénué d'initiatives. Le salon OSIANE, principal rendez-vous technologique d'Afrique centrale organisé à Brazzaville, a réuni en mai 2025 quarante-six start-up finalistes venues de six pays, les cinq lauréats repartant chacun avec

quinze mille dollars et une invitation au salon parisien VivaTech. Plusieurs projets fintech congolais y ont été présentés, à commencer par Abiki Brokers qui propose des assurances inclusives accessibles directement depuis un téléphone mobile, ciblant les populations à faibles revenus. Signe d'une inventivité tournée vers les contraintes locales, une fintech congolaise a également présenté lors de ce même salon une solution de paiement fonctionnant par SMS, sans nécessiter de connexion internet, une réponse directe au déficit de couverture réseau dans les zones les plus enclavées du pays.

Le cadre institutionnel commence lui aussi à se structurer. Le Congo s'est doté en 2022 d'une loi portant attribution du label start-up du numérique et de l'innovation technologique. Le pays bénéficie par ailleurs de cent millions de dollars de la Banque mondiale fléchés vers sa transformation numérique, une manne qui pourrait, si elle se traduit en infrastructure électrique et en couverture

internet, lever une partie des obstacles structurels identifiés par les acteurs du secteur.

L'avenir de la fintech congolaise se jouera donc sur plusieurs fronts simultanés. À court terme, l'interopérabilité entre opérateurs de mobile money et la mise en place d'un cadre d'expérimentation réglementaire allégé pourraient permettre à de jeunes projets de tester leurs services sans devoir réunir d'emblée un capital hors de portée. À moyen terme, la structuration de véhicules de capital-amorçage dédiés à l'Afrique centrale, sur le modèle encore modeste de Saviu II, conditionnera la capacité du pays à transformer ses idées en entreprises pérennes. À plus long terme enfin, l'ouverture progressive des infrastructures de paiement des télécoms vers des acteurs tiers, sur le modèle de l'open banking déjà expérimenté en Europe, reste la condition la plus structurante pour que le Congo cesse d'être seulement un bon élève de l'inclusion financière et devienne un foyer d'innovation fintech à part entière.



**Paiement sans
contact d'un
terminal mobile
sur un TPE.**

BANTULAB ANNONCE LE LANCEMENT RÉUSSI DE YANO, SA PREMIÈRE ENTREPRISE LAURÉATE

L'incubateur congolais Bantulab a annoncé le 14 septembre 2026 le lancement de Yano, nouvelle identité de SmartMbongo, première entreprise sélectionnée dans le cadre de son programme d'accompagnement. Entrée dans le dispositif en février 2026, l'entreprise franchit ainsi une nouvelle étape de son parcours, sans pour autant quitter l'incubateur qui continue de l'accompagner. Ce lancement constitue l'une des quatre phases d'un programme d'une durée de vingt-quatre mois, qui se poursuivra bien au delà de cette mise sur le marché.

PAR : SASHA KITADI

A photograph of two men standing side-by-side in front of a large, light green wall. The man on the left is bald and the man on the right has short dark hair. Both are wearing matching blue suits with white shirts and blue ties. They are both standing with their arms crossed. Behind them, the word "Bantulab." is written in large, bold, purple letters on the wall. The floor is a dark, patterned carpet.

Cofondée par les entrepreneurs Regis Dilou et Elwin Gomo, Yano se positionne désormais comme un agrégateur de services financiers numériques, combinant une passerelle de paiement via Mobile Money destinée aux marchands et des outils de collecte de fonds tels que les cotisations, les cagnottes ou encore le financement participatif communautaire, à destination des particuliers et des communautés. L'ambition affichée par la jeune entreprise consiste à simplifier et à sécuriser la gestion des flux financiers communautaires en République du Congo, avec une perspective d'extension à l'ensemble de la sous-région.

Un lancement qui marque une nouvelle étape de l'incubation

Depuis son intégration au programme Bantulab, Yano bénéficie d'un accompagnement complet, porté conjointement par l'incubateur et son partenaire stratégique, le groupe L'Archer. Cet accompagnement couvre à la fois le volet financier, le renforcement de la gouvernance interne ainsi qu'un accès privilégié aux réseaux d'expertise, de partenaires et d'investisseurs. Ce dispositif s'appuie sur un véhicule d'investissement de six cent cinquante-cinq millions de francs CFA, cofinancé par les deux structures partenaires. Le lancement de Yano ne constitue ainsi qu'une étape de ce parcours plus large, l'accompagnement devant se poursuivre sur une durée totale de vingt-quatre mois.

À ce stade du programme, le travail déjà mené a permis de renforcer l'équipe fondatrice et de consolider les fondations techniques et organisationnelles

LE LANCEMENT DE YANO NE CONSTITUE AINSI QU'UNE ÉTAPE DE CE PARCOURS PLUS LARGE, L'ACCOMPAGNEMENT DEVANT SE POURSUIVRE SUR UNE DURÉE TOTALE DE VINGT-QUATRE MOIS.

de Yano, entre back-office, architecture technique et gouvernance interne. La mise sur le marché ouvre désormais une nouvelle phase pour l'entreprise, celle de confronter directement sa solution aux usages réels, d'accélérer son adoption auprès du public et de poursuivre sa structuration avec l'appui continu de Bantulab.

Présentation officielle le 24 septembre lors du Yano Day

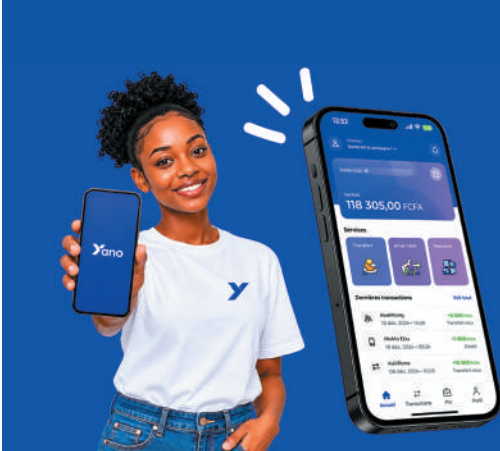
Après son lancement numérique du 14 septembre, Yano a été officiellement présenté au public lors du Yano Day, qui s'est tenu le 24 septembre 2026. Ce rendez-vous a marqué une nouvelle étape du parcours de l'entreprise, permettant de présenter la plateforme au grand public, de valoriser le chemin déjà parcouru et d'ouvrir la suite de son développement, alors que l'accompagnement au sein de Bantulab continue de se déployer.

Le fondateur de la Fondation BantuHub et coporteur du programme Bantulab, Vérone Mankou, est revenu sur la discrétion observée par l'incubateur ces derniers mois,

affirmant que le silence gardé pendant cette période ne relevait pas d'une absence, mais bien d'une méthode délibérée, dont Yano constitue selon lui la première démonstration concrète.

Bantulab, un dispositif structuré en quatre phases

Bantulab se présente comme un programme d'incubation et d'accélération de vingt-quatre mois, structuré en quatre phases distinctes, dédié à l'émergence de champions entrepreneuriaux congolais. Porté par Vérone Mankou à travers la Fondation BantuHub et par le groupe L'Archer, le dispositif combine accompagnement stratégique, financement et accès à des réseaux de haut niveau, dans le but de structurer durablement l'écosystème entrepreneurial de la République du Congo. Yano, en tant que plateforme congolaise d'agrégation de services financiers numériques, permet désormais aux particuliers, aux communautés et aux marchands de collecter, de centraliser, de suivre et de sécuriser leurs flux financiers, tout en demeurant accompagnée dans le cadre de ce programme d'incubation.



L'application pour gérer vos paiements et cotisations*.

*Vos contacts paient rapidement, via un lien ou un QR code, sans télécharger l'application.



JACQUELINE LYDIA MIKOLU

LE PARI D'UN COMMERCE

CONGOLAIS PLUS FORT

FACE À LA ZLECAF

En poste depuis un peu plus de cent jours, la ministre du Commerce, des Approvisionnements, de la Consommation et de la Zone de libre-échange continentale africaine, Jacqueline Lydia Mikolo, détaille pour VoxMag les grands axes de son action. De la sécurisation du marché national à la lutte contre la vie chère et la spéculation, en passant par la protection des consommateurs et la mise en œuvre de la ZLECAf, elle revient sur les priorités de son département et esquisse également les contours d'une stratégie articulée autour du «Consommons congolais», et du soutien à la production locale, dans un contexte d'ouverture progressive du marché continental.

PROPOS RECUEILLIS PAR MARNA MANKENE
PHOTO : VOXMAG / MCACZ



Notre action
repose sur
trois
priorités...

....un approvisionnement régulier du marché national, ensuite de renforcer la protection au quotidien du consommateur, et enfin de moderniser l'environnement commercial.

VoxMag : Madame la Ministre, pouvez-vous nous présenter les principales missions de votre département, notamment en matière d'approvisionnements et de consommation ?

Jacqueline Lydia Mikolo : Les missions de mon département sont clairement définies par l'article 7 du décret n°2010-38 du 28 janvier 2010, qui porte attributions et organisation de la Direction générale du commerce intérieur. Il nous revient de veiller à l'approvisionnement régulier du marché national, d'organiser la distribution des biens et services, d'évaluer les besoins nationaux et de suivre l'état des stocks, notamment pour les biens de consommation courante. Nous sommes également chargés de définir la politique nationale des prix, d'assurer l'administration et l'étude des prix, de procéder aux relevés de prix des biens et services, et de contribuer à l'élaboration des mercuriales.

VM : Quels sont les trois objectifs prioritaires que vous vous êtes fixés pour ce mandat, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat des ménages?

JLM : Notre action repose sur trois priorités, qui structurent tout notre mandat. Il s'agit d'abord de garantir un approvisionnement régulier du marché national, ensuite de renforcer la protection au quotidien du consommateur, et enfin de moderniser l'environnement commercial.

Nous sommes déterminés également à améliorer la compétitivité des entreprises



congolaises afin qu'elles puissent davantage produire, transformer et commercialiser localement, avant d'accéder au marché africain. L'objectif final est de permettre aux Congolais de consommer des produits de bonne qualité, au moindre coût.

Nous entendons aussi accélérer les actions en



Jacqueline Lydia Mikolo sait où elle va.



faveur de la production et de la commercialisation des produits locaux, tant sur le marché national que sur le marché africain ou international, ainsi que la modernisation des conditions de stockage et de commercialisation de nos produits. D'ailleurs, dans ce cadre, notre pays vient de bénéficier d'un quota à l'export vers les USA pour le sucre produit par la société SARIS Congo.

Enfin, nous devons traduire les réformes engagées en résultats concrets et perceptibles pour les ménages et les opérateurs économiques.

VM : Quel rôle le Congo joue-t-il dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, dont vous avez la charge ?

JLM : Le Congo joue un rôle actif dans la construction de ce marché continental. Notre pays a ratifié l'Accord portant création de la ZLECAf et a déposé ses offres tarifaires ainsi que ses engagements spécifiques dans le domaine du commerce des services. Il participe également aux négociations et aux instances de gouvernance de la ZLECAf, notamment en qualité de deuxième vice-président du Bureau du Conseil des ministres, au titre de la région Afrique centrale.

Sur le plan national, notre action consiste à assurer la transposition des engagements communautaires dans notre législation, à renforcer les capacités des administrations et des

opérateurs économiques, et à mettre en œuvre la Stratégie nationale ZLECAf 2021-2030. Notre ambition est de faire du Congo non seulement un marché de consommation, mais surtout une plateforme de production, de transformation, de transit et d'exportation au cœur de l'Afrique centrale.

Nous accordons, à cet effet, une attention particulière à la diversification de l'économie, à la facilitation des échanges, au développement des chaînes de valeur régionales et à l'accompagnement des entreprises congolaises, notamment les PME ainsi que les entreprises dirigées par les femmes et les jeunes.

VM : Face à la hausse des prix, quelles stratégies votre ministère met-il en place pour sécuriser l'approvisionnement du marché national en produits de première nécessité ?

JLM : La sécurisation des approvisionnements repose sur une surveillance

Plongée dans ses dossiers, la ministre suit de près tous les chantiers de son département.



permanente du marché, sur l'anticipation des risques de rupture et sur le dialogue constant avec les producteurs, les importateurs et les distributeurs. Nous travaillons également à identifier les contraintes qui renchérissent les coûts d'acheminement et de distribution.

Pour faire face à la vie chère, nous avons mis en place, en collaboration avec les autres secteurs concernés, des mesures à caractère fiscal, réglementaire et structurel. Cela passe par l'allégement ou l'exonération des taxes à l'importation, par la mise en place de mécanismes d'incitation à la production locale, notamment la subvention de l'importation des équipements et des intrants agricoles, ainsi que par la sécurisation des stocks disponibles, avec l'interdiction d'exportation ou de réexportation des produits subventionnés. Nous procédons également, conformément à l'article 3 de la loi n°6-94 du 1er juin



1994 portant réglementation des prix, des normes commerciales, constatation et répression des fraudes, au blocage des prix par la fixation de prix plafonds sur les produits de première nécessité.

Parallèlement, nous encourageons la diversification des sources d'approvisionnement et le développement de la production nationale. C'est ce qui justifie l'intérêt de créer une Direction générale des approvisionnements et de la distribution, dont les missions seront clairement définies pour faciliter l'approvisionnement non seulement des grands centres de consommation, tels que Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Ouessou, mais de l'ensemble du territoire national, toutes localités comprises.

VM : Quelles mesures prenez-vous pour lutter contre la spéculation et les ruptures de stock ?

JLM : Nous renforçons la surveillance des marchés et des circuits de distribution afin d'identifier rapidement les pratiques spéculatives, les rétentions injustifiées de stocks, ainsi que les situations et les causes de rupture éventuelle. Les brigades de surveillance des marchés, déployées au niveau de chaque direction générale, vérifient au quotidien les conditions de commercialisation et la réalité des stocks disponibles.

Nous nous appuyons également sur les

dispositions de la loi n°03-2007 du 24 janvier 2007, qui régit les importations, les exportations et les réexportations, à travers la délivrance des documents administratifs et commerciaux liés à la déclaration d'importation et à l'autorisation spéciale d'importation, des missions régulières de relevé des stocks, et la sensibilisation des importateurs. Nous exigeons par ailleurs des opérateurs économiques qu'ils justifient les augmentations observées sur les produits essentiels, et nous assurons un suivi régulier des références pour lesquelles aucun stock disponible n'est signalé.

Cette action s'accompagne d'un dialogue permanent avec les opérateurs économiques, afin de rechercher des solutions rapides lorsque des tensions apparaissent sur certains produits.

VM : Où en est la collaboration avec les producteurs locaux pour réduire la dépendance aux importations ?

JLM : La promotion de la production locale constitue une priorité, car la meilleure réponse durable à la dépendance aux importations reste le développement de nos capacités nationales de production et de transformation. Cette collaboration se situe à plusieurs niveaux complémentaires, avec un rôle central du ministère comme facilitateur, régulateur et coordonnateur des politiques de substitution aux importations.

**TOUT
PRODUIT
SUSPECT
DOIT ÊTRE
SIGNALÉ AUX
SERVICES EN
CHARGE DU
CONTRÔLE,
PRÉSENTS
DANS LES
DIFFÉRENTS
ARRONDIS-
SEMENTS ET
LOCALITÉS
DE NOTRE
PAYS.**



Il s'agit d'abord d'identifier les secteurs déficitaires de notre balance commerciale, puis de travailler avec les producteurs pour cartographier les produits importés qui pourraient être fabriqués localement, avant de sélectionner ceux qui présentent le plus fort potentiel de substitution. Nous améliorons ensuite la compétitivité des filières concernées en définissant des mesures d'accompagnement propres à inciter au consommations local.

Concrètement, cette collaboration s'articule autour



Jacqueline Lydia Mikolo, prête à relever le défi.

d'un dialogue permanent, avec des échanges régulièrement organisés avec les chambres de commerce pour structurer les filières et adapter le climat des affaires aux besoins des entrepreneurs. Elle passe aussi par la promotion du « Made in Congo », l'État encourageant la transformation locale des matières premières, comme le manioc, le bois ou les produits de l'agro-industrie, pour répondre aux besoins du marché national et préparer l'intégration régionale via la ZLECAf. Nous soutenons enfin l'offre locale à travers des plans de résilience et des

mesures d'accompagnement destinés à accroître la productivité agricole et industrielle, afin de réduire notre dépendance extérieure. Le ministère s'emploie par ailleurs à faciliter la mise en relation des producteurs avec les circuits de distribution et à identifier les obstacles à la commercialisation de leurs produits, pour favoriser une meilleure présence des produits congolais dans les marchés modernes et les grandes surfaces.

VM : Dans quelle mesure les opérateurs économiques re-

spectent-ils la réglementation commerciale, notamment en matière d'affichage des prix, de facturation et de marges ?

JLM : Le niveau de conformité demeure variable selon les secteurs d'activité et les opérateurs économiques concernés. Les contrôles effectués sur le terrain montrent que des efforts restent nécessaires et méritent une dynamisation, notamment concernant l'affichage des prix, la facturation, la transparence dans les transactions et le respect des marges commerciales applicables sur chaque produit.

Notre approche consiste à renforcer à la fois l'information, la sensibilisation et le contrôle, avec des sanctions dissuasives lorsque les faits sont avérés.

VM : Quels sont les manquements les plus fréquemment constatés lors de vos descentes sur le terrain ?

JLM : Les contrôles effectués sur le terrain font ressortir notamment des irrégularités sur l'affichage des prix de vente des produits, la transparence du marché, la péremption récurrente des produits sur le marché, ainsi que l'exercice illégal des activités commerciales.

Nous constatons également, selon les secteurs, des problèmes liés à la traçabilité et à l'information du consommateur. Ces constats nous conduisent à renforcer la prévention autant que les opérations de contrôle sur le terrain.

VM : Quelles sanctions sont prévues et appliquées à l'encontre des commerçants récidivistes ?

JLM : La réglementation prévoit différentes mesures administratives et sanctions en fonction de la nature et de la gravité des infractions constatées. Lorsqu'un opérateur récidive, la réponse doit être proportionnée et conforme aux procédures prévues par les lois et règlements en vigueur.

Notre objectif n'est pas de sanctionner pour le plaisir de sanctionner, mais de faire respecter durablement les règles, de protéger le consommateur et l'intérêt général.

VM : Comment votre ministère accompagne-t-il les commerçants afin de les aider à mieux se conformer à la loi ?

JLM : La conformité passe d'abord par une bonne connaissance des obligations auxquelles sont soumis les opérateurs économiques. Le ministère mène donc des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement, notamment lors des contrôles et à travers le dialogue avec les organisations professionnelles.

Nous voulons installer une véritable culture de conformité, dans laquelle le respect de la réglementation devient un facteur de confiance et de compétitivité, et non de conflit.

VM : Quel dispositif de contrôle est mis en place pour empêcher que des produits



impropres à la consommation n'arrivent sur le marché ?

JLM : Le dispositif repose sur des contrôles à différents niveaux de la chaîne de distribution, aux frontières là où nous sommes effectivement installés, dans les lieux de stockage des produits, les entrepôts, les grandes surfaces, les magasins, les marchés et les différents points de vente.

Les produits suspects, périmés, altérés ou présentant des défauts font l'objet de saisies et, lorsque les conditions légales sont réunies, de retrait et de destruction suivant la procédure en vigueur. L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible afin de prévenir les risques pour la santé et la sécurité des consommateurs.

VM : Comment s'organise la coordination entre votre ministère, la douane, les services de santé et les autres services de contrôle aux frontières et dans les entrepôts ?



Séance de travail avec la Fédération Minotière.

JLM : La protection du consommateur et la sécurisation du marché nécessitent une action coordonnée entre plusieurs administrations. Le ministère du Commerce travaille ainsi avec la douane, les services compétents en matière de santé, de normes commerciales, de sécurité et les autres administrations concernées par ces questions.

Cette coopération permet de croiser les compétences, de mieux cibler les contrôles et d'éviter autant que possible les interventions dispersées ou redondantes.

VM : Quel bilan faites-vous des saisies et des destructions de produits périmés ou non conformes au cours des douze derniers mois ?

JLM : Je suis à un peu plus de cent jours de ma prise de fonction en tant que ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la ZLECAf. Il serait donc

infondé de vous faire un bilan des douze derniers mois. Qu'à cela ne tienne, les services de contrôle ont intensifié, au cours des trois derniers mois écoulés, leurs opérations de surveillance et ont procédé à d'importantes saisies de produits de toute nature, y compris des produits pharmaceutiques, des réactifs périmés, des produits impropres à la consommation, des produits interdits à l'instar des sachets, ou non conformes aux exigences réglementaires.

Ces opérations démontrent notre détermination à protéger les consommateurs et à assainir les circuits de distribution. Au-delà des destructions, l'enjeu est surtout de renforcer la prévention, la traçabilité et la responsabilité des opérateurs économiques, afin que ces produits n'atteignent pas le consommateur.

VM : Quels conseils donnez-vous aux consommateurs pour identifier et signaler les produits dangereux ?

JLM : Je recommande aux consommateurs, en leur qualité de premier contrôleur, de vérifier systématiquement la date de péremption figurant sur l'étiquette portée sur le produit. En cas de doute, il est préférable de ne pas acheter ni consommer ce produit, et de conserver les éléments permettant son identification.

VM : Avec la mise en œuvre de la ZLECAf, comment conciliez-vous l'ouverture du marché avec la protection des consommateurs congolais ?

JLM : La ZLECAf ne signifie pas une ouverture sans règles, ni

une ouverture incontrôlée de notre marché. La libéralisation des échanges y est progressive et encadrée, elle repose sur des règles d'origine, des normes techniques, des mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que sur des mécanismes de défense commerciale.

Notre responsabilité est de permettre aux produits africains conformes aux normes d'accéder au marché congolais, tout en veillant à ce qu'aucun produit dangereux, falsifié, frauduleux ou non conforme ne puisse bénéficier de cette ouverture. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'ouverture du marché apporte davantage de choix et des prix plus compétitifs aux consommateurs, sans jamais

compromettre leur santé, leur sécurité ni leurs droits. Nous renforçons pour cela la surveillance des marchés, le contrôle de la conformité des produits, ainsi que la lutte contre la contrefaçon, la fraude et les pratiques commerciales déloyales.

L'intégration continentale doit ainsi devenir un facteur d'amélioration de la qualité des produits, et non un moyen de contourner nos exigences nationales de protection des consommateurs.

La ministre du Commerce encourage les commerçants congolais à se préparer à la ZLECAf.



VM : Quels mécanismes sont prévus pour contrôler la qualité des produits importés d'autres pays africains dans le cadre de la ZLECAf ?

JLM : Les produits qui entrent sur notre marché, qu'ils



proviennent des autres États parties à la ZLECAf ou d'ailleurs, restent soumis à nos exigences nationales et communautaires en matière de qualité, de sécurité, d'étiquetage, de conformité et de traçabilité. La préférence tarifaire accordée dans le cadre de la ZLECAf ne dispense aucun produit du respect de ces normes.

Les contrôles s'exercent aux frontières, mais aussi à l'intérieur du marché, sur la base d'une coopération renforcée entre les services du commerce, des douanes, de la santé, de l'agriculture, de la normalisation et des laboratoires compétents, ainsi qu'avec nos homologues africains. Ils portent notamment sur les certificats d'origine, les documents de conformité, la composition, l'étiquetage et la sécurité des produits.

Nous travaillons également au renforcement de nos laboratoires, à l'harmonisation des normes africaines, à la reconnaissance encadrée des

certificats de conformité et à la mise en place d'un système de contrôle fondé sur l'analyse des risques, ainsi qu'au renforcement de nos capacités de contrôle, d'enquête et d'échange d'informations. En cas de danger ou de non-conformité, nous pouvons procéder au retrait du produit du marché, à sa saisie, à son rappel ou à l'interdiction de sa commercialisation.

VM : Comment votre ministère compte-t-il promouvoir le « Consommons congolais » face aux produits qui entreront sur le marché dans le cadre de la ZLECAf ?

JLM : Le consommons congolais ne doit pas être opposé à la ZLECAf, ni considéré comme un repli sur nous-mêmes. Autrement, quel serait l'intérêt de ce grand marché africain ?

Il s'agit au contraire d'une politique de valorisation de notre production nationale dans un marché devenu plus vaste, fondée sur la compétitivité de nos

J'INVITE ÉGALEMENT LES CONSOMMATEURS À ÊTRE VIGILANTS, À CONNAÎTRE LEURS DROITS ET À SIGNALER, EN CAS DE BESOIN, LA PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ DE PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION

entreprises et la qualité de nos produits.

Notre objectif est d'aider les produits congolais à gagner en qualité, en compétitivité et en visibilité, afin qu'ils s'imposent aussi bien sur le marché national que sur les autres marchés africains.

Le ministère entend agir sur plusieurs leviers, qu'il s'agisse de l'identification et de la labellisation des produits congolais, de l'amélioration de leur qualité et de leur présentation, du soutien à la transformation locale, de la promotion commerciale, de l'accès aux circuits de distribution et aux plateformes numériques, ou encore de l'accompagnement des PME dans les procédures d'exportation et de certification.

Nous encourageons également les administrations, les entreprises et les ménages à privilégier, à qualité comparable, les biens produits ou transformés au Congo.

Nous devons faciliter l'accès de nos producteurs aux circuits de distribution, améliorer leur capacité de production et de transformation, et valoriser davantage les produits locaux. Un produit congolais de qualité, compétitif et bien distribué pourra naturellement conquérir le consommateur national et, demain, les marchés africains. La ZLECAf doit ainsi permettre au «*Made in Congo*» de devenir une véritable marque de confiance, capable de répondre à nos besoins nationaux et de conquérir un marché continental



Séance de travail au Port autonome de Pointe-Noire.



**J'APPELLE LES
CONGOLAIS,
PARTICULIÈREMENT
LES COMMERÇANTS,
À EXERCER LEURS
ACTIVITÉS DANS LE
RESPECT DES LOIS
ET RÈGLEMENTS EN
VIGUEUR,**

de plus d'un milliard de consommateurs.

VM : À court terme, quelles sont les prochaines actions concrètes que les Congolais peuvent attendre de votre ministère ?

JLM : Pour un premier temps, nous allons renforcer la surveillance des marchés, la sécurisation des approvisionnements et la protection des consommateurs.

VM : Madame la Ministre, quel message final adressez-vous aux commerçants et aux consommateurs congolais ?

JLM : J'appelle les Congolais, particulièrement les commerçants, à exercer leurs activités dans le respect des lois et règlements en vigueur, car je reste convaincue qu'ils méritent la place qui est la leur dans notre société.

J'invite également les consommateurs à être vigilants, à connaître leurs droits et à signaler, en cas de besoin, la présence sur le marché de produits impropres à la consommation susceptibles de leur porter préjudice.

Le développement d'un commerce sain est une responsabilité partagée, aussi bien par l'État, les opérateurs économiques que les consommateurs. Surtout, tout produit suspect doit être signalé aux services en charge du contrôle, présents dans les différents arrondissements et localités de notre pays.

LE CONGO APPELLE SES ENTREPRISES À MONTER EN COMPÉTITIVITÉ AVANT L'ENTRÉE EFFECTIVE DANS LA ZLECAF

À l'orée de la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine, la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la ZLECAF, Jacqueline Lydia Mikolo, a martelé la priorité claire de préparer les entreprises congolaises à affronter la concurrence du marché continental. Pour la ministre, l'échéance de 2030 constitue un défi collectif et une priorité nationale qui dépasse la simple ouverture des frontières commerciales du pays. Elle a détaillé plusieurs chantiers destinés à renforcer la compétitivité nationale, tout en annonçant la préparation d'une nouvelle loi et d'un code du commerce appelés à structurer durablement l'économie congolaise.

PAR : MARNA MANKENE

Pour la ministre, la mise en œuvre effective de la ZLECAF d'ici à 2030 représente un défi collectif et une priorité nationale qu'il convient d'aborder avec la plus grande rigueur. Elle a insisté sur le fait qu'intégrer cette zone de libre-échange ne signifiait pas seulement ouvrir les frontières commerciales du pays, mais impliquait surtout de préparer les entreprises congolaises à devenir véritablement plus compétitives, le pays devant désormais produire davantage tout en produisant mieux.

Pour atteindre cet objectif, elle a énuméré plusieurs chantiers prioritaires, à commencer par

le renforcement des capacités productives et la modernisation des entreprises nationales. S'y ajoutent l'amélioration de la qualité des produits, la maîtrise des chaînes d'approvisionnement, l'accès aux normes et certifications internationales ainsi que le développement d'une véritable culture de compétitivité au sein du tissu économique congolais.

L'émergence de champions nationaux au cœur de la stratégie

Le gouvernement entend accompagner directement la mise à niveau des entreprises nationales, dans le but de leur permettre de saisir pleinement





les opportunités qu'offre désormais le marché africain. Cette stratégie vise également à favoriser l'émergence de véritables champions nationaux, capables de faire du Congo un acteur majeur du commerce régional et continental dans les années à venir.

La ministre a par ailleurs rappelé les orientations fixées par le président de la République en matière de modernisation du commerce intérieur, condition jugée indispensable pour permettre au pays d'exporter durablement. Ces orientations couvrent notamment la promotion de la libre circulation des marchandises sur l'ensemble du territoire national, l'amélioration des infrastructures routières et logistiques, ainsi que la stimulation de l'investissement privé dans le secteur des transports. S'y ajoutent la suppression des barrières non tarifaires, la modernisation des marchés et des circuits de distribution, le renforcement des contrôles de qualité et de la protection des consommateurs, ainsi que l'adaptation de la législation commerciale aux réalités économiques actuelles du pays.

Une réforme législative en préparation pour affronter l'échéance de 2030

Concrètement, une commission juridique a été mise en place afin de réviser l'ensemble de la législation commerciale nationale. Cette révision tiendra compte des dispositions de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, des nouvelles pratiques commerciales, ainsi que des évolutions liées au commerce électronique et à l'économie numérique.



La ministre Mikolo appelle les entreprises congolaises à gagner en compétitivité.

Cette réforme prévoit également l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur le commerce ainsi que la mise en place d'un code national du commerce harmonisé, accompagnée d'une simplification annoncée des procédures pour les petits commerçants du pays. Selon la ministre, cette feuille de route doit permettre au Congo d'aborder avec méthode l'échéance de 2030, date de son entrée effective dans le marché continental africain.

C'est ensemble, pouvoirs publics, secteur privé, société civile et consommateurs confondus, que le pays pourra construire une économie plus forte, plus compétitive et plus prospère, a conclu Jacqueline Lydia Mikolo, invitant l'ensemble des acteurs concernés à se mobiliser afin de préparer, avec responsabilité et détermination, l'entrée du Congo dans cette nouvelle ère du commerce africain.

LA MINISTRE MIKOLO EXIGE PERFORMANCE ET QUALITÉ DE TRAVAIL DANS SES SERVICES

Après une revue complète des structures placées sous sa tutelle, la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la ZLECAF, Jacqueline Lydia Mikolo, a placé la performance et la qualité du service public au cœur de son mandat. Elle a ainsi pris la mesure des conditions de travail, des forces et des faiblesses des différentes directions générales relevant de son ministère, tout en fixant d'emblée un cap exigeant à ses équipes. Entre contrôle des prix, gestion des importations et mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, la ministre a rappelé l'ampleur des défis à relever dans les prochains mois.

PAR : MARNA MANKENE



Jacqueline Lydia Mikolo a pris la mesure des conditions de travail, des forces et des faiblesses des directions générales du Commerce extérieur, du Commerce intérieur, de la Concurrence et de la Répression des fraudes, ainsi que de l'Autorité nationale de la concurrence. Pour atteindre les missions assignées à son département, elle insiste particulièrement sur la mobilisation de l'ensemble des équipes placées sous sa responsabilité. Elle a affirmé vouloir s'assurer que chacun demeure au travail, doté des outils nécessaires pour offrir un service public de qualité, prévenant d'emblée qu'elle se montrerait exigeante sur le travail à réaliser au quotidien.

La continuité d'une action ministérielle à accélérer

La ministre entend par ailleurs s'appuyer sur le travail déjà accompli par son prédécesseur, le ministre d'État Alphonse Claude Nsilou, en l'accélérant conformément au programme gouvernemental baptisé Accélérons la marche vers le développement. Cette volonté de continuité s'accompagne toutefois d'une ambition de rythme renouvelée, la ministre entendant capitaliser sur les acquis existants tout en imprimant sa propre marque à l'action du ministère.

Contrôle des prix et ZLECAF, des défis urgents à relever

S'adressant aux cadres et agents de son ministère, Jacqueline Lydia Mikolo a rappelé l'ampleur de la tâche



La ministre Mikolo lors de la 18^e réunion du Conseil des ministres de la ZLECAF, à Abuja.

qui les attend collectivement. Elle a souligné que le projet de société du président de la République se révélait particulièrement exigeant dans le domaine qui est le sien, avec des défis importants à relever à court terme, parmi lesquels le contrôle des prix, la gestion des importations et des exportations, ainsi que la mise

en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Une feuille de route destinée à répondre à ces urgences est en cours d'élaboration, couvrant les cent premiers jours de son mandat, avec une perspective extensible aux douze premiers mois d'exercice. La ministre a précisé que les priorités seraient fixées dans ce cadre précis, appelant l'ensemble de ses équipes à suivre le rythme du train déjà en marche, une formule par laquelle elle invite ses collaborateurs à s'inscrire pleinement dans la dynamique de transformation engagée par le gouvernement.

Séance de travail sur le portail unique au Congo pour la dématérialisation des procédures administratives et commerciales.



LE GABON ENTRE DANS LE TEMPS DES GRANDS TRAVAUX

De Libreville à Moanda, le pays multiplie les chantiers visibles destinés à donner une forme concrète à ses ambitions politiques, urbaines et économiques. Sur le littoral, la capitale renoue avec l'océan à travers des aménagements comme la Baie des Rois ou la Cité de la Démocratie. À l'intérieur des terres, la transformation du manganèse et le projet portuaire de Kobé-Kobé traduisent une volonté de dépasser la simple extraction des ressources. Ce mouvement dessine les contours d'un pays qui cherche à bâtir des fondations durables à son élan du moment.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Il existe, dans les villes comme dans les nations, des moments où le paysage se met soudain à raconter quelque chose. À Libreville, ce langage passe par le mouvement des engins sur le front de mer, par les silhouettes neuves qui s'élèvent au-dessus des avenues et par les remblais gagnés sur l'océan. Un chantier n'est jamais une simple affaire de béton ou d'acier, il constitue une déclaration sur ce qu'un pays veut montrer de lui-même, réparer et transmettre. Le Gabon est entré dans cette période des grands travaux visibles, où les infrastructures deviennent des signes autant que des équipements.

Sur le littoral, la capitale renoue avec son rivage à travers la Baie des Rois, la promenade du bord de mer et les aménagements situés face au Radisson, qui dessinent progressivement une ville ouverte sur l'eau plutôt que tournée vers elle sans jamais s'y arrêter.

**Des chantiers pensés pour
relier plutôt que pour
impressionner**

La portée réelle de ces transformations ne tient pas à la seule beauté des maquettes, mais à l'usage que les habitants en feront. Une esplanade ne devient un lieu de mémoire que lorsqu'elle accueille véritablement les pas des



visiteurs, une promenade ne prend sa valeur que lorsqu'elle offre aux familles et aux sportifs un espace libre face à l'eau, une cité administrative ne devient un acte d'État que lorsqu'elle rassemble des services longtemps dispersés. À la Cité Émeraude, l'enjeu dépasse ainsi la simple fin des loyers coûteux pour toucher à la manière dont l'administration se rend plus lisible et plus proche des citoyens.

La même logique traverse la Cité de la Démocratie, qui replace Libreville dans sa vocation de capitale diplomatique et renoue avec l'histoire des grands rendez-vous africains. Dans ces murs reconstruits, le pays inscrit son ambition de présence sur la scène continentale, en misant sur une nouvelle séquence d'accueil et de dialogue.

Donner forme à l'après-pétrole

Le mouvement ne se limite pas aux limites de la capitale. À



Le musée Omar Bongo Ondimba attire de nombreux Gabonais et touristes étrangers.

Moanda, la transformation locale du manganèse ramène le pays à l'une de ses ambitions majeures, celle de faire de ses ressources un véritable levier de création de valeur sur son propre sol plutôt qu'un simple gisement à exporter. Le projet de Kobé-Kobé porte cette même ambition à une échelle supérieure, en associant un port en eaux profondes, un corridor minier, de l'énergie et du rail au sein d'un même ensemble tourné vers

l'après-pétrole et connecté aux échanges internationaux.

Cette même lecture peut s'étendre à d'autres domaines qui traversent l'actualité du pays, du renouveau espéré dans le football à la recomposition du paysage politique portée par l'émergence de nouvelles formations. Partout revient une même exigence, celle de donner des fondations durables à l'énergie du moment plutôt que de se contenter de son seul éclat. Le Gabon aborde ainsi cette période comme on entre sur un chantier au matin, avec attention et le sentiment d'assister à une bascule, entre le bruit des machines, les lignes des bâtiments nouveaux et les promesses encore à tenir d'un pays qui bâtit, relie et cherche, dans la matière même de ses projets, la forme concrète de son avenir.



Les grands chantiers lancés par le président de la République gabonaise, Brice Oligui Nguema, changent le visage du pays.



L'ESPLANADE GEORGES DAMAS ALEKA DONNE UN VISAGE À L'HYMNE DU GABON

Libreville a inauguré le 17 août 2026, jour anniversaire de l'indépendance, une esplanade monumentale dédiée à l'auteur de "La Concorde". Georges Damas Aleka, musicien, diplomate et président de l'Assemblée nationale de 1964 à 1975, sort ainsi de l'ombre où l'avait longtemps maintenu la notoriété de son œuvre. Neuf pavillons représentant les provinces du pays entourent désormais sa figure sur le front de mer. Le geste politique rejoint ici un geste de mémoire, celui d'associer enfin un nom à un chant que des générations de Gabonais ont appris sans en connaître l'auteur.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI



Le boulevard qui borde l'Atlantique à Libreville a longtemps ignoré ce visage. Georges Damas Aleka, né dans la capitale gabonaise le 18 novembre 1902, a traversé le siècle sans que son nom s'impose autant que sa mélodie. Musicien, poète et homme politique, il compose en 1960 l'hymne national au moment précis où le pays quitte le statut colonial pour affronter celui d'État souverain. Le choix du titre porte déjà un programme entier. Plutôt que d'invoquer la force ou la conquête, il ouvre l'hymne sur l'idée de concorde, à l'heure où l'unité nationale reste à construire entre langues, territoires et peuples différents.

L'homme ne se limite pas à l'écriture d'un chant. De 1964 à 1975, il préside l'Assemblée nationale et accompagne l'installation des institutions du jeune État. Chez lui, l'art et la politique avancent sur le même terrain, celui d'une nation à assembler. Il meurt le 4 mai 1982 tandis que son œuvre continue sa vie propre, reprise dans les écoles, les stades et les céré-

monies officielles, portée par des voix qui souvent ignorent à qui elles doivent ces paroles.

Neuf provinces autour d'une mémoire

L'esplanade inaugurée cet été répare ce paradoxe. Huit pavillons représentant les provinces gabonaises entourent un édifice central consacré à l'Estuaire, où se trouve Libreville, et surmonté d'un mât d'une trentaine de mètres tourné vers le large. Des bassins découpent l'espace en une géographie miniature que l'on parcourt à pied plutôt que sur une carte. Le visiteur avance ainsi du littoral vers l'intérieur du pays, des rivages du Nord jusqu'aux plateaux, avant de retrouver au centre la figure de celui qui a donné une voix commune à cet ensemble.

Le choix du site n'est pas anodin. Le front de mer librevillois a longtemps servi de simple axe de circulation, encadré par des bâtiments officiels et parcouru par un flot ininterrompu de véhicules. L'esplanade y introduit une rupture volontaire, un lieu que l'on peut désormais

IL NE SERA PLUS SEULEMENT LE NOM DÉCOUVERT APRÈS LES PAROLES D'UN CHANT APPRIS PAR CŒUR, MAIS UN PERSONNAGE À PART ENTIÈRE DE L'HISTOIRE GABONAISE.

Un monument en mémoire de Georges Damas Aleka a été érigé sur le front de mer.



habiter du regard et du pas plutôt que traverser. Pour la famille de Georges Damas Aleka, associée à la présentation du projet, l'hommage dépasse la reconnaissance d'un parcours personnel. Il rend visible une page entière de l'histoire nationale, celle où un peuple s'est doté d'un chant avant même de connaître son auteur.

Une mémoire encore à habiter

Reste que la pierre ne suffit jamais à elle seule à fixer une mémoire. Les monuments naissent dans l'éclat des cérémonies, mais ne survivent que par les usages qu'on leur donne. Il faudra que les pavillons accueillent des expositions, que des générations d'élèves y croisent l'histoire, que la musique y trouve naturellement sa place. Sous le climat équatorial, l'entretien des bassins, des éclairages et des structures conditionnera aussi la durée de vie du site, l'oubli commençant souvent par une simple panne technique.

Lorsque les familles s'y promèneront sans y penser, lorsque les enfants demanderont spontanément qui était cet homme, lorsque l'hymne résonnera face à l'océan qu'il n'a jamais cessé d'évoquer, Georges Damas Aleka aura franchi la dernière étape de sa reconnaissance. Il ne sera plus seulement le nom découvert après les paroles d'un chant appris par cœur, mais un personnage à part entière de l'histoire gabonaise. Entre l'Atlantique et les neuf provinces réunies en un même jardin, le pays vient de bâtir une maison à sa mémoire. Il lui reste maintenant à l'habiter durablement.





LA BAIE DES ROIS, LE PARI AMBITIEUX D'UN FRONT DE MER ENTRE VITRINE ÉCONOMIQUE ET MÉMOIRE DES LIEUX

Sur quarante hectares en partie gagnés sur l'océan, Libreville construit désormais sa vitrine économique et touristique à travers le projet de la Baie des Rois. Longtemps fantasmé sous le nom de Marina de Libreville et longtemps moqué pour ses lenteurs et ses promesses différées, le chantier a changé d'échelle et de nom avant de trouver un second souffle sous l'impulsion du nouveau pouvoir. Érigée en Zone d'investissement spéciale, la première créée en milieu urbain au Gabon, la Baie des Rois mise désormais sur les exonérations fiscales pour attirer capitaux, promoteurs et enseignes internationales, avec un potentiel évalué entre quinze mille et vingt mille emplois. Entre attractivité économique, mémoire des lieux et appropriation populaire, le projet cherche encore aujourd'hui son point d'équilibre.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Le site n'a rien d'un terrain vague chargé de béton puisqu'il constitue le cœur historique de Libreville, ancien comptoir commercial et militaire où subsiste encore un débarcadère de pêche artisanale multiséculaire, aux côtés d'arbres sacrés soigneusement préservés au

fil du chantier. Baptisée en hommage à trois souverains ayant marqué l'histoire du littoral gabonais, la Baie des Rois s'étend aujourd'hui sur quarante hectares, dont trente-deux entièrement gagnés sur la mer, dans l'alignement du Champ Triomphal, sous la conduite de la Façade Maritime du Champ Triomphal,

filiale du Fonds gabonais d'investissements stratégiques. Initié au milieu des années 2010, le chantier avait ensuite connu un net ralentissement avant d'être relancé avec vigueur à partir de 2023, retrouvant depuis lors un second souffle sous l'impulsion des nouvelles autorités du pays.

Un levier économique adossé à un statut fiscal avantageux

Le tournant décisif de ce projet tient en trois lettres, celles de la Zone d'investissement spéciale. Cette qualification, première du genre créée en milieu urbain au Gabon, permet à la Baie des Rois de miser sur des exonérations fiscales attractives destinées à séduire capitaux, promoteurs immobiliers et enseignes internationales. Le schéma directeur du site prévoit ainsi un véritable quartier d'affaires, une offre hôtelière de standing quatre et cinq étoiles, un centre commercial de vingt-quatre mille cinq cents mètres carrés en bordure de plage, un port de plaisance de cent cinquante places ainsi que des quartiers résidentiels pleinement connectés.

L'enjeu de ce projet dépasse toutefois largement le seul secteur immobilier. Lors de sa visite de mars 2025, le président Brice Clotaire Oligui Nguema avait évoqué un potentiel de quinze mille à vingt mille emplois créés, inscrivant ainsi la Baie des Rois dans la stratégie plus large de diversification d'une économie gabonaise encore

trop dépendante de la rente pétrolière. Le pari affiché consiste à faire de Libreville une véritable place régionale des services, du tourisme et de l'événementiel.

Une signature durable qui n'éteint pas toutes les interrogations

Le projet revendique par ailleurs une exemplarité écologique affirmée, à travers notamment le premier bâtiment certifié EDGE d'Afrique centrale, le recours à une essence de bois locale nommée bilinga issue des forêts gabonaises, la plantation de centaines d'arbres indigènes, une zone interdite aux plastiques à usage unique ainsi qu'un concept de ville du quart d'heure privilégiant les mobilités douces. Cette signature durable constitue autant un argument d'attractivité auprès des investisseurs qu'un véritable engagement environnemental pour les promoteurs du site.

Cette ambition écologique n'éteint pas pour autant toutes les interrogations soulevées par le projet. Plusieurs acteurs de la société civile s'inquiètent en effet de l'impact du remblaiement sur l'écosystème marin environnant, rappelant



La BAD se dit satisfaite de l'ambitieux projet de transformation de la Baie des Rois.

que gagner trente-deux hectares sur l'océan ne constitue jamais une opération neutre pour l'environnement côtier. La cohabitation future entre le village de pêcheurs historique, situé juste en face du site, et les tours d'affaires appelées à sortir de terre, dira elle aussi la sincérité de l'ambition inclusive affichée par les porteurs du projet.

Une appropriation populaire déjà bien réelle

Fait notable enfin, sans même attendre l'arrivée des premiers investisseurs, les Librevillois se sont d'ores et déjà appropriés les lieux. Promeneurs, sportifs et familles en quête d'espaces de respiration ont fait de cette esplanade littorale l'un des rares lieux de loisirs gratuits de la capitale gabonaise, théâtre notamment du Festival international des sports extrêmes. Tout l'enjeu des prochaines phases du chantier consistera désormais à préserver cet usage populaire déjà installé face à la logique de valorisation foncière qui accompagne inévitablement ce type de projet, afin que la vitrine du Gabon nouveau demeure également, et durablement, un bien commun partagé par l'ensemble de la population.



Des ouvriers à l'œuvre pour donner un nouveau visage à Libreville.



FRONT DE MER DE LIBREVILLE, LA CAPITALE GABONAISE RENOUVE AVEC SON RIVAGE

Sur un kilomètre et quatre cents mètres face au Radisson Blu, un chantier très actif conjugue désormais protection du littoral et création d'espaces de vie à Libreville. Entre la façade du lycée national Léon-Mba et l'exutoire du canal de Gué-Gué, la plage de la capitale gabonaise vit une véritable mue, portée par l'entreprise Mika Services et sa promesse de livraison sous douze mois. Ce chantier s'inscrit dans un dessein plus vaste engagé depuis octobre 2022, celui d'une promenade piétonne continue destinée à relier à terme le centre-ville à la Baie des Rois, offrant enfin à Libreville la façade maritime praticable qu'elle n'a jamais connue en plus d'un siècle et demi d'existence.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Il faut s'arrêter un instant sur le boulevard du bord de mer pour prendre pleinement la mesure du spectacle qui s'y déroule. Des montagnes de sable ocre dessinent aujourd'hui un paysage presque lunaire face à l'Atlantique, tandis que des pelleteuses mordent le rivage à chaque marée descendante et que des blocs de roche s'empilent en cordons réguliers le long de la chaussée. Derrière ce ballet incessant d'engins se cache un adversaire invisible et particulièrement patient, celui de l'océan lui-même, l'enjeu premier de ce chantier demeurant avant tout climatique.

À chaque saison des pluies, la montée des eaux et le déferlement des vagues grignotent inexorablement le trait de côte, sapant les accotements et menaçant à terme la route du bord de mer, artère pourtant vitale pour la capitale gabonaise. L'enrochement, déjà visible sur environ vingt-cinq mètres depuis la chaussée, formera une véritable carapace minérale destinée à briser l'énergie de la houle avant qu'elle n'atteigne durablement la voirie. Il s'agit en somme



d'une digue qui ne dit pas son nom, les concepteurs du projet ayant fait le pari de fonder entièrement la protection côtière dans un aménagement pensé pour la vie quotidienne des habitants.

Une piste en béton de trois mètres de large y serpentera, réservée aux coureurs, aux marcheurs et aux adeptes du sport matinal, qui investissent déjà chaque aube le littoral librevillois. S'y ajouteront des aires de jeux destinées aux enfants, des bancs publics tournés vers l'estuaire, des espaces verts soigneusement paysagers, des escaliers offrant un accès sécurisé à la plage, ainsi que près de deux cents places de stationnement destinées à désengorger des abords aujourd'hui largement saturés aux heures de pointe.

Une pièce maîtresse d'un projet urbain d'ampleur

Ce tronçon ne constitue en rien une pièce isolée dans le

paysage urbain de la capitale. Il s'insère au contraire dans un dessein beaucoup plus vaste, engagé depuis octobre 2022, celui de la promenade piétonne du front de mer, soit plus de trois mille cinq cents mètres d'aménagements continus, comprenant un parc urbain de trois virgule deux hectares, une aire de jeux de neuf cents mètres carrés ainsi qu'un parcours santé complet. L'ensemble se déroule depuis les abords du Conseil économique, social, environnemental et culturel jusqu'à la Baie des Rois et sa future corniche botanique.

Mis bout à bout, ces différents chantiers dessinent progressivement ce que Libreville n'a jamais possédé en plus d'un siècle et demi d'existence, à savoir une façade maritime continue et praticable à pied, depuis le centre-ville jusqu'au nouveau quartier des affaires.

Une réconciliation entre la ville et son rivage

La portée de ce projet dépasse largement le seul cadre de l'urbanisme. Ville née de la mer, ancien comptoir historiquement tourné vers l'estuaire, Libreville a longtemps vécu dos à son propre rivage, abandonné pendant des décennies à l'érosion, aux remblais sauvages et aux occupations précaires. En transformant sa plage en promenade praticable, la capitale gabonaise opère aujourd'hui une véritable réconciliation avec son littoral. Les familles du dimanche, les joggeurs de l'aube et les pêcheurs du soir y trouveront désormais un même territoire partagé, dans une démarche qui relève autant de la couture urbaine que de la digue protectrice. Libreville apprend ainsi progressivement à regarder la mer sans plus la craindre.

Vue du front de mer de Libreville





LA CITÉ DE LA DÉMOCRATIE FAIT DE LIBREVILLE LA NOUVELLE GRANDE ADRESSE DIPLOMATIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Rasée en 2014, oubliée pendant dix ans, la Cité de la Démocratie a rouvert ses portes le 3 mai 2026 après seulement dix-huit mois de reconstruction, en présence d'une dizaine de chefs d'État réunis en tribune. Derrière cette inauguration se cache la stratégie clairement assumée par les autorités gabonaises de faire de Libreville la grande adresse diplomatique de l'Afrique centrale. Déployé sur quatre cent cinquante hectares et doté d'une capacité cumulée dépassant les cinq mille places, le complexe s'impose déjà comme une réalisation emblématique, appelée à porter les ambitions continentales du Gabon pour les années à venir.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Certains lieux portent la mémoire d'un pays mieux que n'importe quelle archive, et la Cité de la Démocratie compte assurément parmi ceux-là. C'est ici qu'Omar Bongo avait fait bâtir, en 1977, le complexe destiné à accueillir le quatorzième sommet de l'Organisation de l'unité africaine, un événement qui avait alors placé Libreville sur la carte diplomatique du continent. Pendant plusieurs décennies, ce site a constitué le symbole vivant du rayonnement gabonais sur la scène africaine, avant que sa démolition ne

soit décidée en 2014, officiellement en raison de la présence d'amiante. À sa place devait naître un projet de golf qui ne vit finalement jamais le jour, laissant place à un vide de dix années entières, refermé le 3 mai 2026.

Dix-huit mois de chantier pour effacer une décennie de vide

Livrée en dix-huit mois seulement, la nouvelle Cité de la Démocratie s'impose désormais comme une réalisation emblématique du renouveau gabonais, traduisant l'ambition du pays de

s'affirmer comme une destination de référence pour les grandes rencontres internationales en Afrique. Le chantier a été confié au groupe turc Summa dans le cadre d'un modèle clé en main de type conception-réalisation. Parmi les ouvriers mobilisés sur ce chantier d'envergure, environ soixante-quinze pour cent étaient des travailleurs gabonais, un chiffre qui illustre la dimension sociale du projet au delà de sa seule portée architecturale.

Le complexe s'organise autour de plusieurs infrastructures majeures, à

commencer par un auditorium principal de trois mille cent places, complété par une salle de trois cent cinquante places, une salle des banquets de mille cinq cents places ainsi qu'une salle présidentielle de deux cent soixante-quinze places. Il dispose par ailleurs d'une dizaine de salles de conférence conçues selon des normes internationales strictes, tandis qu'un pavillon présidentiel pouvant recevoir simultanément cinquante-cinq dirigeants vient compléter un dispositif pensé pour les sommets les plus exigeants en matière de protocole et de sécurité. Le Palais des Congrès, pièce centrale du site, a été baptisé du nom d'Omar Bongo Ondimba, en hommage à celui qui avait le premier donné à Libreville cette vocation de capitale diplomatique.

Une inauguration pensée comme une déclaration d'intention

La cérémonie inaugurale a été couplée au Forum international de Libreville, un rendez-vous de grande envergure qui a réuni des délégations venues de plusieurs régions du monde. Le signal envoyé par les autorités gabonaises était délibéré, il ne s'agissait pas simplement d'inaugurer un bâtiment mais bien de déclarer une intention politique claire. Dans son discours inaugural, le président Oligui Nguema a formulé le vœu de voir se tenir à la Cité de la Démocratie le sommet de l'Union africaine en 2027, ainsi que celui de la Francophonie en 2030, une double candidature qui, si elle aboutit, renouerait avec une histoire diplomatique interrompue depuis près d'un demi-siècle.

La cité n'a d'ailleurs pas attendu longtemps pour faire ses premières armes sur la scène continentale.

Dès les 21 et 22 mai 2026, soit moins de trois semaines après son inauguration, Libreville accueillait déjà une réunion stratégique de l'Union africaine consacrée à la paix et à la sécurité, confirmant que l'infrastructure était pleinement opérationnelle et crédible aux yeux des instances continentales.

Le tourisme d'affaires comme nouveau levier de diversification économique

Au delà de sa seule dimension politique, ce projet s'inscrit dans une stratégie économique plus large portée par les autorités gabonaises. En misant résolument sur le tourisme d'affaires et sur le segment porteur des conférences internationales, le Gabon entend diversifier ses sources de croissance, longtemps restées dépendantes de la rente pétrolière. Dans une Afrique centrale où plusieurs capitales investissent aujourd'hui massivement pour capter les grands événements continentaux, la Cité de la



Vue de la salle présidentielle de la cité de la démocratie.

Démocratie représente ainsi un avantage concurrentiel tangible pour Libreville. La présence d'un outil de cette envergure change désormais la nature même des candidatures que le Gabon peut légitimement déposer sur la scène internationale.

Une vitrine appelée à se transformer en influence durable

Une infrastructure, aussi bien conçue soit-elle, ne suffit cependant jamais à elle seule à écrire une politique étrangère. Ce que la Cité de la Démocratie a rendu possible en 2026, c'est avant tout de remettre durablement Libreville dans la conversation diplomatique continentale. Le Palais des Congrès Omar Bongo ne constitue pas seulement un bâtiment, il représente le signal que le Gabon entend de nouveau peser sur l'échiquier diplomatique africain, quarante-neuf ans après avoir accueilli l'Organisation de l'unité africaine sur son sol. La suite dépendra désormais de la capacité du pays à transformer cette vitrine architecturale en une influence véritablement durable sur la scène internationale.

L'entrée du palais des congrès "Omar Bongo Ondimba" à la cité de la démocratie.



L'UDB, UN PARTI NÉ AVEC LE POUVOIR DÉJÀ ENTRE LES MAINS



Fondée le 5 juillet 2025 devant plus de dix mille sympathisants, l'Union démocratique des bâtisseurs n'a connu ni la clandestinité, ni les années d'opposition qui façonnent habituellement l'identité d'un parti. Elle s'est construite autour d'un président déjà élu avec 94,85 % des suffrages et d'une victoire déjà acquise. En quelques mois, elle a conquis l'Assemblée nationale et absorbé plusieurs formations existantes. Reste à savoir si cette machine électorale parvient à se transformer en organisation politique durable.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Le 5 juillet 2025, au Palais des sports de Libreville, Brice Clotaire Oligui Nguema présente un parti dont il détient déjà l'atout majeur, la présidence de la République. Trois mois plus tôt, il a remporté le scrutin présidentiel avec 94,85 % des suffrages, porté par le Rassemblement des bâtisseurs. L'Union démocratique des bâtisseurs vient donner une structure durable à cette mobilisation victorieuse, inversant l'ordre habituel des choses. Ici, la victoire précède l'organisation, et le président précède le parti.



Ce renversement chronologique impose à l'UDB une tâche particulière. Elle ne doit pas raconter une longue marche vers le pouvoir, mais transformer un soutien personnel en engagement collectif et des sympathisants en militants. Le nom choisi porte déjà cette promesse. Devenir bâtisseur, c'est accepter l'image d'un chantier national où chacun apporte sa pierre, une organisation qui se présente comme sociale-démocrate mais dont la force de persuasion repose surtout sur cette métaphore de la reconstruction.

Le rassemblement des héritages

Dès le lendemain du lancement, l'opposant Paul-Marie Gondjout annonce la fusion de l'Union nationale initiale avec l'UDB. Cette absorption illustre la méthode de croissance du parti, qui accueille des parcours et des fidélités façonnés sous d'autres enseignes plutôt que d'exiger que tout recommence de zéro.



De jeunes militants de l'UDB, fiers et pleins d'énergie pour relever les défis à venir.

Aux élections législatives, l'UDB va jusqu'à présenter des candidatures communes avec le Parti démocratique gabonais dans certaines circonscriptions, un rapprochement significatif dans un pays où le PDG a longtemps occupé le centre du pouvoir.

Cette recomposition emprunte ainsi plusieurs voies à la fois, la concurrence, le ralliement et l'alliance entre l'ancienne maison et la nouvelle. Elle élargit la représentation politique du parti, mais soulève une question de fond, celle de savoir comment bâtir une identité commune à partir d'héritages aussi différents. Un tel rassemblement peut aussi bien renforcer une majorité que différer des désaccords, tant que chacun conserve sa place autour du chef.

Une majorité sans encore de culture politique

En septembre et octobre 2025, les élections offrent au jeune parti une domination écrasante à l'Assemblée nationale, avec plus de cent sièges sur cent quarante-cinq. Quelques mois après sa création, l'UDB dispose déjà d'une puissance

parlementaire considérable, mais ce résultat ne permet pas de démêler l'influence du président, l'assise personnelle des candidats et le poids propre du parti. C'est désormais dans ses pratiques internes que l'organisation devra préciser son visage, à travers la sélection de ses responsables, la place laissée au débat et la capacité de ses militants à peser réellement sur les décisions.

Le premier congrès du mouvement, annoncé pour novembre 2026, constituera une étape déterminante. Un siège national doit également voir le jour sur le boulevard du 30 Août, décrit par Oligui Nguema comme devant être beau, majestueux et magnifique. L'image sert bien l'ambition du parti, mais laisse ouverte la question des fondations réelles, celle de l'initiative militante, de la tolérance au désaccord et de la transmission dans le temps. L'UDB possède déjà une majorité écrasante et un fondateur au pouvoir. Il lui reste à inscrire cette réussite dans une histoire collective, sachant que les murs peuvent s'élever vite alors qu'une culture politique demande toujours davantage de temps.



Brice Oligui Nguema prononce un discours lors de la cérémonie de lancement de l'UDB.





L'AGENCE CONGOLAISE D'INFORMATION APPELÉE À SE RÉINVENTER POUR NE PAS DISPARAÎTRE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

La célébration des soixante-cinq ans de l'Agence congolaise d'information, organisée le 30 juillet à Brazzaville, a mis en lumière une évidence partagée par l'ensemble des intervenants, celle d'une institution appelée à se réinventer pour rester en phase avec l'évolution numérique dans un environnement médiatique en pleine mutation. La directrice générale de l'agence, Olga Rachelle Mangouandza, a plaidé pour une diversification des contenus et des réformes de gouvernance audacieuses, tandis que le gouvernement a réaffirmé sa volonté d'accompagner cette transformation. Deux universitaires de l'Université Marien Ngouabi, les professeurs Bienvenu Boudimbou et Idriss Antonin Bossoto, ont pour leur part détaillé les défis économiques et éthiques auxquels l'agence doit désormais faire face, entre concurrence des médias alternatifs et montée des périls liés à l'intelligence artificielle générative.

PAR : MARNA MANKENE

Dans son mot de circonstance, la directrice générale de l'ACI a rappelé que le thème retenu pour cet anniversaire invitait à se tourner résolument vers l'avenir et à réfléchir aux voies d'une modernisation de l'agence. Selon elle, l'information se consomme aujourd'hui sous des formes multiples, les plateformes numériques définissant désormais de nouveaux codes de production et de diffusion auxquels l'institution doit impérativement s'adapter. Elle a insisté sur l'urgence de produire des contenus intégrant des formats variés, qu'il s'agisse de texte, de vidéo, d'audio, d'infographie ou encore de podcasts, une diversification qu'elle considère désormais comme bien plus qu'une simple nécessité stratégique,

puisqu'elle permettrait selon elle d'accroître significativement la visibilité de l'agence auprès du public.

Pour la directrice générale, cette ambition suppose la mise en œuvre de réformes audacieuses. Au delà des réflexions engagées sur le mode de gouvernance de l'institution, elle a souligné l'urgence de refondre l'organigramme de l'agence afin de mieux prendre en compte les nouveaux métiers liés au numérique. Elle a par ailleurs exhorté l'ensemble des agents à cultiver l'excellence professionnelle, à affermir le sens de l'éthique, à préserver la crédibilité de la ligne éditoriale et à s'approprier pleinement les outils numériques qui redéfinissent désormais ce qu'elle qualifie de

journalisme 3.0. Selon elle, l'Agence congolaise d'information joue un rôle stratégique et doit impérativement demeurer une source fiable, rigoureuse et accessible, au service des médias, des institutions, des chercheurs, des acteurs économiques et de l'ensemble de la population congolaise.

Un accompagnement gouvernemental annoncé pour les prochaines années

Intervenant à ces festivités, le directeur de cabinet du ministre de la Communication et des Médias, Jean Christ Aubamby, a réaffirmé la volonté du gouvernement d'accompagner durablement l'Agence congolaise d'information dans cette transformation.

Il a précisé qu'il s'agirait de mettre en œuvre, dans les prochains mois et les prochaines années, l'ensemble des mesures propres à donner à l'agence les moyens de recouvrer ses capacités techniques et de développer les compétences numériques indispensables à son redressement. Il a également indiqué que le gouvernement travaillait plus largement à la réforme de la gouvernance des structures publiques placées sous la tutelle du ministère, précisant que la réforme attendue de l'ACI devait lui permettre de se ressourcer à tout point de vue et de gérer de manière autonome son propre processus de développement.

La célébration a par ailleurs été ponctuée par le témoignage d'un ancien directeur général de l'agence, Bernard Mantélé, qui a retracé le parcours de l'institution avant l'avènement du numérique, rappelant son rôle essentiel de pourvoyeuse d'information pour les autres médias publics ainsi que sa promptitude historique dans le traitement de l'information en temps réel.

Une agence confrontée à une concurrence numérique croissante

Face à l'explosion du numérique et à la concurrence exercée par les médias privés, les réseaux sociaux et les plateformes internationales, l'Agence congolaise d'information doit impérativement se réinventer pour ne pas être noyée par les autres médias, a estimé l'enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi, le professeur Bienvenu Boudimbou. Développant la thématique consacrée aux défis de l'institution à l'ère du numérique, entre mutation des pratiques rédactionnelles et définition d'un modèle économique adapté, il a fait observer qu'à l'ère du numérique, les journalistes ne demeureraient plus les seuls acteurs de la production des contenus informationnels.

Selon lui, l'ACI a perdu au fil des années son statut de grossiste de l'information pour les autres entreprises de presse, ne semblant par ailleurs plus constituer dans la pratique le canal attitré de diffusion de la parole officielle. L'agence subit aujourd'hui la concurrence de médias alternatifs qui diffusent leurs

contenus en temps réel, avec une viralité incontestable, tandis que son modèle économique continue de susciter des interrogations malgré l'existence d'un site internet complet.

Quatre pistes pour viabiliser durablement l'institution

Pour viabiliser l'agence, le professeur Bienvenu Boudimbou a proposé quatre pistes concrètes. La première consiste à sortir progressivement de la dépendance budgétaire vis-à-vis de l'État, l'ACI, en tant qu'agence de presse, étant rarement prioritaire face aux dépenses régaliennes, ce qui engendre selon lui un risque chronique de sous-investissement technique. La deuxième piste propose de réactiver la fonction de grossiste en information à destination des entreprises, en vendant effectivement les dépêches de l'agence aux médias privés congolais ainsi qu'aux médias sous-régionaux de la zone CEMAC, plutôt que de se limiter à une diffusion gratuite en ligne.

La troisième piste mise sur la mutualisation et le multimédia, en partageant les coûts de couverture internationale avec les agences voisines à travers la CEMAC et la Pan African News Agency, plutôt que de maintenir un réseau départemental jugé coûteux. La quatrième piste enfin appelle à investir résolument dans la diffusion via les réseaux sociaux et le multimédia, des leviers qui constituent aujourd'hui selon lui la véritable force des médias en ligne.

Vers un rôle de certificateur face à la désinformation

Sur la thématique consacrée au rôle certificateur que pourrait jouer l'ACI pour garantir la viabilité, l'éthique et la crédibilité des contenus informationnels en République du Congo à l'ère de l'intelligence artificielle, le chef de parcours licence au département des Sciences et techniques de la communication à l'Université Marien Ngouabi, le docteur Idriss Antonin Bossoto, a défini trois concepts clés, la désinformation, classée comme le premier risque mondial par le Forum économique mondial, les fake news ainsi que l'intelligence artificielle générative. Il a alerté sur le fait que nul n'était désormais épargné, la prolifération des fausses informations déjà amplifiée

par les réseaux sociaux prenant une tout autre dimension avec l'essor des intelligences artificielles génératives.

Afin d'assumer pleinement sa fonction de garant de la vérité, l'ACI doit selon lui déployer cinq leviers stratégiques. Le premier consiste à croiser systématiquement les sources, en ne diffusant une information qu'après validation par les sources officielles et les correspondants de l'agence. Le deuxième repose sur l'innovation technologique, à travers l'intégration d'outils de détection de contenus générés par l'intelligence artificielle permettant d'identifier les montages et les faux documents, une nécessité illustrée selon lui par la circulation récente d'une fausse note annonçant un recrutement massif à la fonction publique. Le troisième levier mise sur la formation continue, en développant les compétences technologiques des journalistes pour lutter efficacement contre la désinformation.

Le quatrième levier propose la mise en place d'un label baptisé « *Certifié ACI* », permettant aux partenaires médias comme au grand public d'identifier instantanément une information authentifiée. Le cinquième enfin appelle à promouvoir des normes telles que la Journalism Trust Initiative, en imposant la traçabilité et la transparence des contenus, une validation humaine systématique, l'utilisation de filigranes ou de signatures cryptographiques pour authentifier les productions, ainsi qu'un affichage clair précisant si l'intelligence artificielle a été employée dans la fabrication d'un contenu donné. Il a par ailleurs plaidé pour des partenariats technologiques avec les ambassades et le système des Nations unies, afin que l'ACI puisse à terme fournir des bases de données sourcées et vérifiées destinées à l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle.

Face à la montée des périls numériques, le rôle de l'ACI apparaît ainsi plus vital que jamais. En tant qu'organisme certificateur potentiel, l'agence ne se contenterait plus seulement de diffuser des nouvelles, mais contribuerait activement à protéger l'espace informationnel national, une mission que le chef de parcours a directement associée à la protection de la démocratie et de la stabilité du pays.

LA CITÉ ÉMERAUDE SIGNE LA FIN ANNONCÉE DE L'ÉTAT LOCATAIRE AU GABON

Dès juillet 2026, les premiers ministères gabonais s'installeront dans le nouveau pôle administratif du boulevard Bessieux, marquant un basculement patrimonial autant que symbolique pour l'État. C'est une anomalie vieille de plusieurs décennies que le Gabon s'apprête ainsi à corriger, celle d'un État propriétaire de son sous-sol mais locataire de ses propres bureaux. La Cité Émeraude, complexe administratif lancé en avril 2024, entend mettre un terme à cet éparpillement coûteux, avec à la clé une économie annuelle estimée à près de trente milliards de francs CFA pour les finances publiques.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI

Ministères dispersés à travers la capitale, directions éclatées entre plusieurs sites et loyers versés à prix d'or à des bailleurs privés, le coût de cet éparpillement administratif pesait lourdement sur les finances publiques gabonaises depuis plusieurs décennies. La Cité Émeraude entend précisément corriger cette situation, en offrant à l'État un patrimoine immobilier propre, capable d'accueillir durablement l'ensemble de son administration centrale.

Lancé en avril 2024, le complexe aligne quatorze bâtiments de huit étages chacun, soit un total de sept cent dix-sept bureaux capables d'accueillir environ six mille trois cents agents une fois le site pleinement opérationnel. Lors de la visite du vice-président du gouvernement Hermann Immongault, le 9 mars dernier, la première parcelle du chantier dépassait déjà les quatre-vingts pour cent de réalisation, tandis que la parcelle numéro quatre avoisinait les soixante-quinze pour cent, confirmant ainsi la perspective d'une première

phase d'occupation dès le mois de juillet 2026.

Un enjeu à la fois comptable et fonctionnel pour l'administration

L'enjeu de ce transfert massif se révèle d'abord comptable. En mettant fin au recours systématique aux locations immobilières privées, l'État gabonais pourrait économiser près de trente milliards de francs CFA chaque année, une somme considérable qui pourrait être réorientée vers d'autres priorités budgétaires du pays. L'enjeu se révèle ensuite pleinement fonctionnel, puisqu'il s'agit de regrouper l'ensemble des administrations concernées au sein d'un même espace, dans le but de fluidifier la coordination interministérielle et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

La circulation, un défi de taille encore à relever

Un défi de taille demeure toutefois, et il n'est pas des moindres, celui de la circulation autour du site. Déverser quotidiennement plusieurs milliers d'agents ainsi que



Vue des immeubles de la cité Émeraude.

leurs véhicules sur une voirie déjà congestionnée exigera des aménagements d'accès à la hauteur de ce mastodonte administratif. Le déménagement des ministères, orchestré par le Secrétariat général du gouvernement, permettra ainsi de vérifier si la modernisation des murs s'accompagne effectivement d'une modernisation équivalente des méthodes de travail au sein de l'administration gabonaise.

LA CONVENTION DE MINAMATA AMENDÉE AU CONGO POUR UN MONDE SANS MERCURE

Le Congo s'engage activement dans la bataille internationale contre la pollution au mercure, à travers un atelier organisé dans le cadre du projet porté par le Réseau international d'élimination des polluants, visant à amender la convention de Minamata sur le mercure. Le docteur Eugène Loubaki, président de l'association Action sur l'Environnement et le Développement, a présenté deux amendements stratégiques destinés à mettre fin au commerce mondial du mercure et à fixer une date butoir pour son élimination de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Un rapport de terrain conduit dans plusieurs départements du pays révèle une triple vulnérabilité environnementale, sanitaire et socio-économique liée à l'usage de ce métal lourd dans l'orpaillage. Ces propositions congolaises seront portées à la septième Conférence des parties de la convention, prévue en novembre 2027.

PAR : SASHA KITADI

C'est avec une profonde conviction que le docteur Eugène Loubaki a ouvert cet atelier, qu'il a présenté comme un moment important pour le pays et pour la communauté internationale engagée dans la lutte contre la pollution au mercure. Il a rappelé que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet du Réseau international d'élimination des polluants visant à amender la convention de Minamata sur le mercure, dont l'aboutissement est attendu lors de la septième Conférence des parties qui se tiendra en novembre 2027. L'association Action sur l'Environnement et le Développement a rejoint depuis septembre 2025 la deuxième phase de ce projet d'amendement, réunissant à cette occasion les délégués potentiels à cette conférence, les acteurs de la société civile ainsi que les représentants des institutions concernées, dans le but de présenter et de discuter les amendements proposés au texte de la convention.

Ces amendements reposent sur deux piliers stratégiques clairs tels que définis par les orientations du réseau international. Le président de l'association a précisé que l'objectif final consistait à construire ensemble la proposition que la délégation congolaise porterait à la conférence des parties, qu'il s'agisse d'élaborer une proposition d'amendement en tant que pays partie ou de coparrainer celle déposée par d'autres nations. Il a par ailleurs rappelé que toute proposition d'amendement au texte de la convention devait être déposée auprès du secrétariat au plus tard six mois avant la tenue de la conférence, un délai qui impose désormais au Congo d'accélérer sa réflexion sur le sujet.



Une triple vulnérabilité documentée sur le terrain congolais

Le rapport de l'état des lieux conduit dans les départements de la Sangha, de la Cuvette Ouest, de la Bouenza et du Kouilou révèle une situation préoccupante pour le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Cette étude met en évidence une triple vulnérabilité touchant à la fois l'environnement, la santé des populations et l'équilibre socio-économique des communautés concernées. Des rivières contaminées, des enfants et des femmes exposés au mercure sans en connaître les dangers, ainsi que des écosystèmes dégradés et abandonnés sans réhabilitation constituent la réalité documentée avec rigueur sur le terrain congolais.



Photo de groupe des participants à l'atelier.

Ce constat national rejoint des tendances mondiales également alarmantes, puisque depuis l'entrée en vigueur de la convention de Minamata en 2017, le volume mondial du commerce du mercure n'a nullement diminué. Il a au contraire augmenté de quarante pour cent, passant de mille deux cents tonnes en 2017 à mille sept cents tonnes en 2022, tandis que l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale continue elle aussi de progresser selon les données recueillies par les organismes internationaux compétents. Cette évolution démontre selon le docteur Loubaki que la convention doit être renforcée de toute urgence pour espérer inverser la tendance.

Le mercure, un allié toxique dans la recherche de l'or

Interrogé sur les mécanismes précis de cette pollution, le docteur Eugène Loubaki a expliqué que le mercure demeurerait largement utilisé dans l'orpaillage pour faciliter l'extraction de l'or, profitant de l'affinité chimique naturelle qui existe entre les deux métaux. Ce procédé permet d'attraper l'or même lorsque les quantités recherchées se révèlent extrêmement infimes, avant qu'un processus de chauffe ne vienne séparer les deux éléments. Il a toutefois précisé que cette technique demeurerait d'application relativement récente dans l'orpaillage congolais, les orpailleurs traditionnels ayant longtemps recouru à d'autres méthodes pour extraire le précieux métal sans recourir au mercure.

Le président de l'association a insisté sur la dangerosité de ce procédé de chauffe, expliquant que le mercure, bien qu'étant un métal lourd, se volatilise très facilement sous l'effet de la chaleur, libérant des vapeurs mercurielles susceptibles de contaminer directement l'or extrait puis d'intoxiquer les orpailleurs eux-mêmes. Il a ajouté que ce mercure finissait ensuite par rejoindre les cours d'eau lors du lavage du minerai, contaminant durablement les sols et les rivières environnantes.

Deux amendements pour transformer durablement la convention

Le docteur Loubaki a détaillé les deux amendements proposés lors de cet

atelier. Le premier vise à mettre fin au commerce mondial légal du mercure élémentaire ainsi que des composés pouvant être convertis en mercure élémentaire, à l'exception du mercure destiné à un traitement écologiquement rationnel. Il a justifié cette proposition en rappelant que le Congo ne disposait d'aucun gisement de mercure élémentaire sur son territoire, l'ensemble du mercure utilisé localement provenant nécessairement de l'étranger, ce qui rend l'arrêt du commerce international particulièrement pertinent pour tarir la source du problème à la racine.

Le second amendement propose de fixer l'année 2032 comme date butoir contraignante pour l'élimination progressive de l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, une échéance qui n'existe pour l'heure dans aucune disposition du texte actuel de la convention. Le président de l'association a précisé que cette date permettrait de couper définitivement l'accès des orpailleurs à ce métal toxique, une fois le délai écoulé. Il a néanmoins tenu à nuancer la portée immédiate de ces propositions, rappelant que pour le moment, c'est un mouvement, c'est des idées qui circulent à travers le monde, le Congo pouvant à défaut de déposer directement ses propres amendements choisir de soutenir ceux présentés par d'autres pays parties à la convention lors de la septième Conférence des parties.

Des communautés riveraines en première ligne

L'atelier a également permis de rappeler l'urgence humaine qui sous-tend ce combat réglementaire, à travers l'évocation des communautés riveraines des sites miniers directement exposées aux conséquences de la pollution au mercure. Le discours d'ouverture a notamment cité le cas des femmes qui effectuent leurs lessives et d'autres travaux ménagers dans des eaux contaminées, ainsi que celui des enfants qui manipulent le mercure à main nue, une situation observée notamment dans un village du département de la Bouenza et illustrée par un film présenté aux participants de l'atelier.

Interrogé sur la réalité de cette utilisation au niveau local, le docteur Loubaki a confirmé que des reportages de terrain montraient effectivement des orpailleurs congolais en train d'utiliser le mercure, souvent sans connaître précisément les conséquences sanitaires de cette pratique. Il a salué les campagnes de sensibilisation déjà menées auprès de ces populations, reconnaissant toutefois leurs limites face à la pression économique que représente la recherche de l'or pour subvenir aux besoins quotidiens des familles concernées.

Vers une réglementation nationale contraignante

Au delà du volet strictement international, le docteur Loubaki a insisté sur la nécessité d'une déclinaison locale de ces futurs amendements, une fois qu'ils seraient adoptés au niveau de la convention de Minamata.

Il a évoqué la possibilité pour le Congo de prendre un règlement national permettant d'inscrire ces dispositions internationales dans les textes réglementaires du pays, ce qui permettrait à terme de proscrire localement l'usage du mercure dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Il a d'ailleurs rappelé que plusieurs pays, à l'image des États-Unis, avaient déjà pris les devants en interdisant le commerce du mercure sur leur territoire avant même l'entrée en vigueur pleine et entière de la convention.

Pour le président de l'association Action sur l'Environnement et le Développement, la sensibilisation ne suffira cependant pas à elle seule pour éradiquer durablement cette pratique. Il a estimé que la solution la plus sérieuse consisterait, le moment venu, à mettre en place un cadre réglementaire clair prévoyant des sanctions pour quiconque contreviendrait à l'interdiction, ouvrant ainsi la voie à une application ferme de la loi sur l'ensemble du territoire national.

PHILIPPE MVOUO

L'ENSEIGNANT DE PHILOSOPHIE DEVENU GARDIEN DE LA LIBERTÉ DE COMMUNICATION AU CONGO

Le 18 février 2026, à Orléans, s'éteignait à 74 ans l'homme qui aura présidé plus longtemps que quiconque le Conseil supérieur de la liberté de communication. Professeur de philosophie de formation, passé par plusieurs portefeuilles ministériels avant de rejoindre l'organe régulateur des médias congolais, Philippe Mvouo incarne une génération de serviteurs de l'État dont la trajectoire aura épousé les mutations successives du paysage médiatique national. Entre hommages appuyés à sa rigueur et critiques universitaires sur l'autonomie réelle de l'institution qu'il dirigeait, son bilan mérite d'être posé sans complaisance ni procès d'intention.

PAR : CERTES BEMI

Tout commence à Kellé, dans la Cuvette-Ouest, où Philippe Mvouo naît le 14 septembre 1951. Après une scolarité entamée au séminaire de Makoua puis achevée au lycée Pierre-Savorgnan-de-Brazza, où il décroche son baccalauréat en 1972, le jeune homme choisit la voie de l'enseignement. Un diplôme de professeur certifié de philosophie, obtenu à l'Institut national des sciences de l'éducation de l'université de Brazzaville, le conduit dans plusieurs établissements du pays : le collège de Mossendjo d'abord, puis ceux de Nganga-Lingolo, Linzolo et Kibossi dans le Pool, avant un passage au lycée Gampo-Olilou à Ouenzé. Ces années de craie et de tableau noir laisseront une empreinte durable sur son style, souvent décrit par ceux qui l'ont côtoyé comme pédagogue jusque dans l'exercice de



fonctions bien éloignées de l'enseignement.

Le tournant administratif et ministériel

L'entrée dans la haute administration se fait en

1997, quand il devient directeur de cabinet du ministre de la Santé et de l'action humanitaire, tout en siégeant au bureau communal de Brazzaville. Deux ans plus tard, il rejoint le Cabinet civil du président Denis Sassou N'Gusso comme conseiller

chargé des études et de la planification, fonction qu'il occupe jusqu'en 2002, année où les électeurs de Kellé l'envoient siéger à l'Assemblée nationale. S'ouvre alors une décennie de portefeuilles ministériels qui commence au Ministère des Mines, de l'Énergie et l'Hydraulique de 2002 à 2004, période où les coupures récurrentes de courant l'exposent à une critique publique particulièrement vive, puis les Postes et Télécommunications de 2004 à 2006, avant un dernier mandat à la Pêche et aux Ressources halieutiques jusqu'en 2007.

À la tête du régulateur, la longévité comme marque de fabrique

Sa nomination à la présidence du Conseil supérieur de la liberté de communication, en juin 2012, ouvre le chapitre le plus long et le plus scruté

de sa carrière. Deux mandats consécutifs, treize ans au total, jusqu'à son départ en août 2025. Sous son impulsion, l'institution place l'éthique journalistique et le dialogue avec la profession au cœur de son action, en s'appuyant notamment sur l'Association des éditeurs de presse du Congo. Point d'orgue de cette période, les Assises de la presse congolaise, réunies du 25 au 28 octobre 2018 en lien avec le gouvernement, débouchent sur des recommandations qui amélioreront concrètement les conditions d'exercice de la profession et la reconnaissance des droits des journalistes. Plus récemment, la campagne « Être citoyen en ligne », menée du 20 au 24 mai 2024, traduit une volonté d'adapter la régulation aux usages numériques émergents. Sur la scène continentale, Philippe Mvouo représente le Congo au sein du Réseau des instances africaines de régulation de la communication et du Réseau francophone de régulation des médias, où sa connaissance du dossier est régulièrement saluée par ses pairs.

Une institution sous tension permanente

Treize années à un tel poste ne s'écrivent cependant pas sans accrocs. Une étude universitaire consacrée aux rapports entre le CSLC et le pouvoir politique, couvrant la période 2009-2020, pointe une fragilité structurelle. L'autonomie du régulateur, garantie sur le papier par la loi, se heurte dans les faits à la nomination présidentielle de son président et à l'absence prolongée de décrets d'application encadrant le pluralisme médiatique. L'affaire Rocil Otouna, en 2020, illustre bien cette ambiguïté. Interpellé sur la sanction infligée à ce présentateur du journal télévisé de Télé-Congo, Mvouo lance une procédure d'autosaisine ; le CSLC recommande la réhabilitation du journaliste, avant que le ministère de la Communication ne mette finalement un terme à ses fonctions, quelques jours à peine après la délibération du régulateur. La même période voit plusieurs titres privés, dont l'hebdomadaire Manager Horizon, convoqués puis sanctionnés par l'institution, des



Homme d'écoute, Philippe Mvouo a toujours été proche de ses collaborateurs et des acteurs des médias.

décisions que Reporters sans frontières qualifiera d'atteintes au secret des sources. Ces épisodes, documentés par la recherche, disent moins la défaillance d'un homme que les limites d'un cadre juridique resté, sur plusieurs points sensibles, inachevé.

Le dernier hommage d'un pays

Membre du Bureau politique et du Comité central du Parti congolais du travail, Philippe Mvouo meurt à Orléans après une longue maladie. Sa dépouille, rapatriée à Brazzaville fin mars 2026, reçoit un hommage officiel le 2 avril au Palais des congrès, en présence du président du Sénat Pierre Ngolo, avant l'inhumation à Kellé le 4 avril, dans sa Cuvette natale. Dans l'éloge funèbre qu'il prononce, son successeur Médard Milandou retient l'image d'un homme de rigueur, attaché au respect des textes. Treize ans après son arrivée à la tête du CSLC, les questions d'indépendance qui ont jalonné son mandat restent, pour l'essentiel, posées à ceux qui lui succèdent.



JEAN-PAUL PIGASSE

L'HOMME QUI A BÂTI UN EMPIRE DE PRESSE SUR LES DEUX RIVES DU CONGO

Disparu le 11 juillet 2026 à Paris à l'âge de 86 ans, Jean-Paul Pigasse laisse derrière lui bien plus qu'un journal. En trente ans, ce Toulousain formé au droit et aux sciences politiques a transformé une conviction personnelle sur le rôle stratégique de l'information en un groupe multisectoriel employant environ deux cents personnes entre Brazzaville, Kinshasa, Pointe-Noire, Dolisie, Bruxelles, Paris et Rome. Son parcours, de la presse économique française à la fondation d'ADIAC, dessine la trajectoire d'un homme de médias devenu, selon ses propres mots, patriote d'adoption congolais. Retour sur les réalisations concrètes d'une carrière qui a redessiné le paysage médiatique de l'Afrique centrale.

PAR : RUTH KOULOUNGOU

Jean-Paul Pigasse entame sa carrière journalistique en 1961 à La Dépêche du Midi, où il se spécialise dans les questions de politique étrangère. Il rejoint ensuite le groupe Réalités-Entreprise-Connaissance des Arts à Paris, où il occupe pendant près d'une décennie les fonctions de rédacteur en chef et d'éditorialiste. En 1976, il intègre le groupe Les Echos comme conseiller de la présidente et accompagne la mutation du titre vers le statut de premier quotidien économique français, signant sous le pseudonyme de Favilla de 1978 à 1984. Sa trajectoire le conduira également à la direction de grands titres parisiens, parmi lesquels L'Express. Cette longue immersion dans les rédactions économiques et politiques françaises constitue le socle sur lequel il bâtira, deux décennies plus tard, son projet congolais.

La fondation d'ADIAC et la naissance d'un quotidien national

C'est au milieu des années 1990 que sa

rencontre avec le président Denis Sassou N'Guesso donne naissance à l'Agence d'information d'Afrique centrale, ADIAC, créée en 1997. Le projet démarre

modestement, sous la forme d'un site internet fonctionnant comme une agence de presse, avant de se structurer progressivement en mensuel en 2002, puis en hebdomadaire en 2006.

En 2007, Les Dépêches de Brazzaville devient le premier quotidien d'information générale du pays, une étape qui en fait aujourd'hui encore le journal le plus diffusé de la République du Congo, avec une déclinaison éditoriale couvrant à la fois Brazzaville et Kinshasa.

Sur le plan social, et c'est un point que la couverture nécrologique n'a pas suffisamment relevé, Pigasse s'est distingué pendant l'essentiel de ces trente années par une gestion salariale rigoureuse et respectueuse de ses équipes, à rebours des pratiques observées ailleurs dans la presse congolaise.

Les retards de paiement qui ont affecté le groupe ne sont apparus qu'au cours des trois dernières années, dans un contexte de crise économique nationale conjugué à la



contribuant ainsi à structurer un espace de réflexion stratégique sur la place de l'Afrique dans les équilibres mondiaux.

Une reconnaissance officielle et un héritage à consolider

Le 6 avril 2007, Jean-Paul Pigasse a été fait chevalier de la Légion d'honneur, sur la réserve spéciale du président de la République française, une distinction venue saluer un parcours ayant traversé deux continents et plusieurs générations du journalisme.

Son décès, survenu après une longue maladie, a suscité une vague d'hommages dans la presse congolaise et française, saluant unanimement l'homme qui a professionnalisé une partie du secteur médiatique d'Afrique centrale et permis l'émergence d'une nouvelle génération de journalistes.

dégradation de son état de santé, et ne sauraient donc être lus comme une constante de sa gestion.

Un groupe diversifié au service de la culture et des idées

Au-delà du quotidien, Pigasse a construit autour d'ADIAC un ensemble de structures qui ont chacune marqué durablement leur secteur. Il a créé à Brazzaville une librairie et une galerie d'art rassemblant près de six cents objets anciens ainsi qu'une collection de peintures modernes, avant de fonder le Musée du Bassin du Congo, aujourd'hui présenté comme un lieu de mémoire et de transmission au cœur de la capitale. À Paris, il a

mis en place un centre de presse pour Les Dépêches de Brazzaville ainsi qu'une librairie-galerie consacrée aux auteurs et éditeurs du bassin du Congo, dont la participation au Salon du Livre de Paris a permis de donner une visibilité internationale à la production éditoriale congolaise.

En 2010, il a lancé la maison d'édition Les Manguiers, qui accompagne depuis lors la production d'essais, d'actes de colloques et de catalogues d'art portés par les signatures les plus reconnues d'Afrique centrale. Il a par ailleurs occupé les fonctions de secrétaire général de la revue Géopolitique Africaine-African Geopolitics, dirigée par le diplomate et écrivain Henri Lopes,



Émile Gankama a reçu le prix Jean-Paul Pigasse lors de la première édition du SICOM.

L'enjeu, désormais, tient à la capacité du groupe Bassin du Congo à faire perdurer cette architecture éditoriale et culturelle sans la présence de son fondateur, une transition qui déterminera la portée réelle de l'héritage qu'il laisse.



L'ANSSI POSE LES FONDATIONS D'UNE CYBERSÉCURITÉ NATIONALE ET D'UN CONGO NUMÉRIQUE SOUVERAIN

Un an après sa nomination à la tête de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, Conrad Onésime Oboulhas Tsahtat dresse le bilan d'une institution encore jeune mais déjà à l'œuvre. Dans cet entretien, le Directeur Général trace sans détour la feuille de route d'une cybersécurité congolaise en pleine construction. Il livre également sa vision d'une souveraineté numérique qui ne se limite pas à la maîtrise technologique, mais engage la protection des citoyens, des institutions et de l'économie tout entière.

PAR MARNA MANKENE & MONICA NGOMA

VOXMAG (VM) : Monsieur le Directeur Général, un an après votre installation à la tête de l'ANSSI, quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre de la feuille de route qui vous a été confiée ?

Conrad Onésime OBOULHAS TSAHAT (COT) : Il convient tout d'abord de rappeler que je suis le premier Directeur général à être nommé à la tête de cette institution, dans un contexte de mise en place et d'opérationnalisation.

Une année après notre installation, je peux dire que l'ANSSI a franchi une étape importante dans la construction d'un véritable dispositif national de cybersécurité. Notre priorité a été de consolider l'Agence sur les plans institutionnel, juridique, organisationnel et opérationnel, afin de lui donner les moyens d'exercer pleinement les missions que lui confie la loi, notamment en matière de prévention, de protection, d'audit, de contrôle et de réponse aux incidents.

À cet effet, nous avons engagé un important travail de structuration du cadre réglementaire et normatif. Huit décrets ont été adoptés par le Gouvernement en application des lois relatives à la cybersécurité et aux transactions électroniques, venant préciser le cadre juridique national. Nous avons également procédé récemment à l'adoption de deux référentiels majeurs, le Référentiel Général de Sécurité des Systèmes d'Information (RGSSI) et le Référentiel des Prestataires d'Audit de Sécurité des Systèmes d'Information (RE-PASSI).

L'adoption de ces deux référentiels constitue une avancée majeure : elle permet de fixer progressivement un socle commun de règles et d'exigences minimales de sécurité applicables





Notre rôle premier est de faire en sorte que les systèmes d'information qui concourent au fonctionnement de l'État, de l'économie et des services essentiels soient suffisamment sécurisés.

aux administrations, aux entreprises et aux autres acteurs concernés, et de renforcer, de manière progressive, le niveau général de résilience du cyberspace national.

Parallèlement, l'ANSSI a intensifié ses actions en engageant une campagne d'identification des infrastructures et systèmes présentant un caractère critique, préalable indispensable à la mise en place de stratégies adaptées à leur protection. Nous avons donc posé les fondations. Mais il faut être lucide: la cybersécurité est un processus permanent. L'enjeu, désormais, est de passer de la construction du dispositif à sa pleine opérationnalisation et à son déploiement sur l'ensemble du territoire national.

VM : Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique a récemment rappelé que l'ANSSI dispose d'un pouvoir d'audit et d'approbation sur les systèmes d'information des entreprises et administrations. Concrètement, comment ce pouvoir de régulateur s'exerce-t-il aujourd'hui sur le terrain ?

COT : Il est important de préciser que le pouvoir de l'ANSSI ne doit pas être perçu comme un pouvoir de sanction ou de contrainte exercé de manière isolée. Notre rôle premier est de faire en sorte que les systèmes d'information qui concourent au fonctionnement de l'État, de l'économie et des services essentiels soient suffisamment sécurisés.

Concrètement, cela passe par plusieurs mécanismes. L'ANSSI définit d'abord les normes et exigences de sécurité, puis procède ou fait procéder à des audits, vérifie

la conformité des systèmes et formule des recommandations permettant de corriger les vulnérabilités identifiées. Pour certains systèmes, notamment les infrastructures critiques ou ceux dont la compromission pourrait avoir des conséquences importantes sur la sécurité nationale, des exigences particulières s'appliquent.

Nous sommes donc dans une logique de régulation par la prévention, la conformité et le contrôle. Notre objectif n'est pas de bloquer l'innovation ou l'activité économique, mais au contraire de créer un environnement numérique dans lequel administrations, entreprises et citoyens peuvent utiliser les technologies numériques avec davantage de confiance.

VM : Le Global Cybersecurity Index 2024 de l'UIT classe la République du Congo en catégorie Tier 4, avec un score encore modeste. Quelles sont, selon vous, les principales faiblesses à corriger pour améliorer ce positionnement ?

COT : Ce classement constitue pour nous un indicateur important, mais surtout un outil d'orientation qui nous permet d'identifier les domaines où des efforts supplémentaires doivent être consentis. L'évaluation de l'UIT repose sur cinq grands domaines : les mesures juridiques, les mesures techniques, les mesures organisationnelles, le développement des capacités et la coopération.

Depuis notre installation, nous avons particulièrement mis l'accent sur le renforcement des mesures légales et réglementaires, ainsi que sur le développement des capacités nationales. Sur le plan légal, des avancées importantes ont été réalisées, comme évoqué précédemment, avec l'adoption

de plusieurs textes complétant le dispositif national. Nous avons parallèlement engagé le développement de nos capacités techniques et humaines, car la mise en œuvre effective d'un dispositif national de cybersécurité nécessite des compétences, des outils et des infrastructures adaptés.

Enfin, nous accordons une importance particulière à la coopération, levier essentiel pour progresser sur les autres dimensions de l'évaluation. L'ANSSI renforce à cet effet sa collaboration avec des partenaires tels que le Réseau des agences nationales de cybersécurité d'Afrique centrale (ANCA), Smart Africa, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation arabe des technologies de l'information et de la communication (AICTO).

Notre approche est donc progressive : consolider le cadre légal, renforcer les capacités nationales et développer la coopération. L'ambition, à terme, est que les progrès du Congo se traduisent non seulement par une amélioration de son classement international, mais surtout par un renforcement réel et mesurable de la sécurité de notre cyberspace national.

Toutefois, dans le cadre de l'ANCA, les États africains souhaitent approfondir la réflexion sur les méthodes et critères d'évaluation de la maturité en cybersécurité, afin qu'ils tiennent davantage compte de nos réalités et de nos différents niveaux de maturité. Les standards internationaux constituent des références importantes, mais ils ont été élaborés à partir de critères correspondant à des environnements numériques dont le niveau de développement diffère



Conrad Onésime Oboulhas Tsahat, directeur général de l'ANSSI, définit les missions de l'agence.

INTERVIEW DU MAG

souvent de celui de nombreux États africains. Il nous paraît donc important de travailler à des critères davantage adaptés au contexte africain, sans nous éloigner des standards internationaux, afin que l'évaluation reflète pleinement notre trajectoire réelle de maturité.

VM : Un budget de 800 millions de FCFA a été alloué au fonctionnement de l'ANSSI. Comment ces ressources sont-elles mobilisées, et sont-elles suffisantes au regard des ambitions de l'Agence ?

COT : L'allocation de ces ressources par le Gouvernement, à travers le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN), traduit d'abord une volonté politique claire, celle de faire de la cybersécurité une priorité nationale et de donner à l'ANSSI les moyens d'engager concrètement son opérationnalisation.

Ces ressources ont notamment permis à l'ANSSI d'acquérir une partie des équipements nécessaires à son fonctionnement, ainsi que de disposer de locaux provisoires dans le cadre d'un contrat de bail. Il est toutefois important de préciser qu'elles ne constituent pas une enveloppe librement utilisable par le Directeur général : leur

mobilisation s'effectue dans le respect des procédures encadrant notamment les financements de la Banque mondiale, chaque dépense devant répondre à un besoin identifié.

À ce jour, la totalité des ressources allouées n'a pas encore été consommée ; leur utilisation se poursuit progressivement en fonction des besoins de l'Agence et de son plan d'action. Il faut donc considérer ces 800 millions de FCFA non comme une simple dotation à consommer, mais comme un levier d'opérationnalisation et de renforcement durable des capacités de l'ANSSI, veillant à ce que chaque ressource mobilisée contribue effectivement à la sécurité du cyberspace national.

Il faut également garder une approche réaliste : les enjeux de cybersécurité sont considérables et les menaces évoluent rapidement. La question n'est donc pas uniquement celle du montant du budget, mais aussi celle d'une mobilisation efficace et durable des ressources, du développement de partenariats et de la mise en place de mécanismes permettant de renforcer progressivement les capacités de l'Agence.



Le garant de la cyber résilience.

Protéger les systèmes d'information et renforcer la cyberrésilience : tel est le credo de l'Agence. Pour y parvenir, son directeur général peut compter sur ses collaborateurs.



VM : La formation d'experts en cybersécurité est identifiée comme un défi majeur pour le pays. Quelles initiatives l'ANSSI met-elle en place pour renforcer les compétences nationales dans ce domaine ?

COT : La question des compétences est probablement l'un des défis les plus importants auxquels nous sommes confrontés. Nous pouvons disposer des meilleures technologies du monde ; si nous n'avons pas les compétences pour les exploiter, les administrer et les faire évoluer, notre niveau de sécurité restera insuffisant.

L'ANSSI entend donc contribuer au développement d'un véritable vivier national de compétences, à travers la formation continue des agents publics, le renforcement des équipes informatiques des administrations et des entreprises, l'organisation d'ateliers spécialisés et le développement de partenariats avec les universités et établissements de formation.

Nous devons également encourager la spécialisation



dans des domaines comme l'audit de sécurité, la réponse aux incidents, l'analyse forensic, la sécurité des réseaux, la protection des données, la sécurité des infrastructures critiques et, de plus en plus, la sécurité liée à l'intelligence artificielle. Notre objectif est que le Congo ne soit pas seulement un consommateur de solutions de cybersécurité, mais qu'il produise progressivement ses propres compétences et développe son expertise nationale.

VM : Au-delà des institutions et des entreprises, quelles actions l'ANSSI envisage-t-elle pour sensibiliser le grand public congolais aux enjeux de la sécurité numérique ?

COT : La sensibilisation du grand public constitue un axe essentiel de notre stratégie. Aujourd'hui, une grande partie des cyberattaques réussissent non pas nécessairement parce que les technologies sont défaillantes, mais parce qu'un utilisateur clique sur un lien frauduleux, communique son mot de passe ou ne prend pas les précautions élémentaires. Nous devons donc développer une véritable culture nationale de la cybersécurité.

L'ANSSI souhaite multiplier les campagnes de sensibilisation à travers les médias, les réseaux sociaux, les établissements scolaires et universitaires, mais aussi à travers des actions de proximité. Les messages doivent rester simples et pratiques : comment reconnaître une tentative d'hameçonnage, protéger son compte, utiliser correctement ses mots de passe, sécuriser ses données personnelles ou son téléphone, et que faire lorsqu'on est victime d'une cyberattaque. Une attention particulière doit également être accordée aux enfants et aux jeunes, parmi les principaux utilisateurs

des outils numériques. La cybersécurité doit devenir un réflexe citoyen, au même titre que d'autres comportements de sécurité dans la vie quotidienne.

VM : Quelles sont les priorités de l'ANSSI pour les prochains mois, et à quoi ressemblerait, selon vous, une République du Congo véritablement souveraine sur le plan numérique ?

COT : Pour les prochains mois, nos priorités sont claires. Nous devons d'abord poursuivre l'opérationnalisation de l'ANSSI et renforcer ses capacités techniques, humaines et organisationnelles, notamment à travers la mise en place d'une Stratégie nationale de cybersécurité définissant une vision commune, et d'un dispositif national de réponse aux incidents de sécurité informatique, destiné à renforcer nos capacités de prévention, de détection et de coordination face aux cyberattaques. Ces instruments sont indispensables pour structurer durablement la gouvernance de la cybersécurité nationale.

Nous devons ensuite accélérer l'identification et la sécurisation des infrastructures critiques, réaliser les audits de sécurité nécessaires et accompagner administrations et entreprises dans leur mise en conformité. La formation des compétences nationales et la sensibilisation du public resteront également des priorités, tout comme le renforcement de la coopération nationale, régionale et internationale, car les cybermenaces ignorent les frontières.

Pour moi, une République du Congo véritablement souveraine sur le plan numérique est une République qui maîtrise ses données stratégiques, protège ses

infrastructures essentielles, dispose de compétences nationales, assure la continuité de ses services numériques et est capable de prévenir, détecter et répondre elle-même aux cybermenaces. La souveraineté numérique ne signifie pas vivre en autarcie technologique : elle signifie être capable de choisir ses technologies, de maîtriser les risques associés et de ne pas être totalement dépendant de capacités extérieures.

Notre ambition est donc de construire un Congo numérique, sécurisé, résilient et souverain, capable de tirer pleinement profit de la transformation numérique tout en protégeant ses citoyens, ses institutions et son économie. C'est dans cette perspective que l'ANSSI entend jouer pleinement son rôle d'autorité nationale de cybersécurité.

Le Directeur
Général de l'ANSSI
est conscient de la
charge de travail et
des défis de l'Agence.



LE CONGO MUSCLE SON DISPOSITIF PRÉVENTIF FACE À L'AGGRAVATION DE L'ÉPIDÉMIE D'EBOLA EN RDC

Face à la résurgence de la maladie à virus Ebola dans la province de l'Ituri, au nord-est de la République démocratique du Congo, la République du Congo a immédiatement renforcé ses dispositifs de prévention afin d'éviter toute introduction du virus sur son territoire. Déclarée le 15 mai 2026, cette épidémie est depuis devenue la plus importante et la plus meurtrière jamais enregistrée en RDC, avec plus de six mille cas confirmés et près de trois mille décès recensés fin août dans six provinces. Aucun cas n'a pour l'heure été enregistré en République du Congo, mais l'intensité des échanges transfrontaliers avec Kinshasa maintient une vigilance de tous les instants aux principaux points d'entrée du pays.

PAR : MONICA NGOMA



Les mesures ont été intensifiées aux principaux points d'entrée du pays, notamment au Beach de Brazzaville et à l'aéroport international Maya-Maya. Les équipes sanitaires y assurent un contrôle systématique des voyageurs, entre prise de température, désinfection des mains et observation des signes cliniques suspects. Des dispositifs de surveillance sont également renforcés le long du corridor fluvial reliant plusieurs localités frontalières, cette vigilance s'expliquant par l'intensité des échanges entre Brazzaville et Kinshasa, séparées par le seul fleuve Congo, où circulent chaque jour des centaines de passagers, de commerçants et de marchandises entre les deux rives.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le risque d'importation d'Ebola en République du Congo demeure élevé en raison de cette forte mobilité transfrontalière et de la proximité entre les deux capitales. Sur le terrain, les voyageurs saluent le dispositif mis en place. Une passagère arrivée au port de Brazzaville témoigne s'être sentie rassurée

en constatant les contrôles effectués à la fois au départ de Kinshasa et à l'arrivée à Brazzaville, y voyant la preuve que la santé de la population est prise au sérieux par les autorités. Des protocoles stricts encadrent par ailleurs la gestion des cas suspects, tout voyageur présentant une température élevée ou des symptômes évocateurs étant immédiatement isolé avant d'être transféré vers une structure sanitaire, un professionnel de santé précisant que le passager concerné est isolé avant qu'une ambulance ne soit appelée pour son transfert sécurisé vers l'hôpital.

La formation des agents de santé au cœur de la riposte

Le renforcement des capacités humaines demeure au cœur de la riposte congolaise. Cinquante-cinq agents de santé ont été formés à la prévention, au contrôle des infections, à la surveillance épidémiologique et à la prise en charge des cas suspects. Une trentaine d'agents déployés aux points d'entrée ont également reçu des briefings sur la détection précoce et la gestion des alertes, une agente de santé du Beach soulignant que cette formation leur a permis de mieux comprendre les procédures et de renforcer leur capacité de réaction sur le terrain.

Dans un communiqué, le gouvernement a annoncé l'intensification des contrôles aux points d'entrée terrestres, fluviaux et aériens, conformément aux recommandations de l'OMS, précisant que la République du Congo met pleinement en œuvre ces recommandations à travers le renforcement de la surveillance épidémiologique dans les formations sanitaires, au sein des communautés et aux points d'entrée du pays.

Une logistique renforcée et une mobilisation communautaire active

Les capacités d'isolement ont été renforcées au CHU de Brazzaville ainsi qu'à l'hôpital militaire, tandis que des espaces d'isolement temporaire ont été aménagés au Beach et à Maya-Maya. Une ambulance dédiée au transport sécurisé des cas suspects est désormais opérationnelle. Des campagnes de sensibilisation sont par ailleurs menées dans les zones riveraines, notamment à Bétou, Liranga, Boukoulou et Mossaka, associant autorités sanitaires, leaders communautaires, religieux et médias locaux. Le directeur de l'Hygiène et de la Promotion de la santé, le docteur Jean Claude Emeka, souligne que l'enjeu le plus important aujourd'hui réside dans la communication sur les risques et l'engagement communautaire des populations concernées.

Un appui international face à une épidémie devenue la plus meurtrière de l'histoire de la RDC

L'OMS et ses partenaires soutiennent activement les efforts de renforcement de la surveillance, de formation, de communication, avec notamment la dotation de plus de vingt-cinq tonnes de médicaments et de consommables, soit l'équivalent de cent soixante millions de francs CFA. Cet appui inclut également le plan national de contingence ainsi que le déploiement d'experts internationaux. Le représentant de l'OMS au Congo, le docteur Vincent Dossou Sodjinou, rappelle qu'aucun pays ne peut faire face seul à la menace des épidémies, et que c'est grâce à la collaboration entre le gouvernement,



Une affiche d'Africa CDC pour sensibiliser la population à la maladie.

les communautés et les partenaires que la République du Congo renforce sa capacité à prévenir, détecter et répondre rapidement à toute alerte.

Le gouvernement congolais, en partenariat avec l'OMS, a par ailleurs initié des campagnes de sensibilisation de la population, dans le dessein de prémunir les citoyens contre l'épidémie à virus Ebola, avec des messages centrés notamment sur les signes de la maladie et les gestes à adopter, en particulier dans les différentes zones frontalières du pays avec la RDC. La coopération transfrontalière entre les deux Congo est aujourd'hui renforcée pour coordonner la surveillance et l'alerte rapide, un élément désormais jugé essentiel pour protéger les populations des deux rives du fleuve, alors que l'épidémie continue de progresser côté congolais avec plus de six mille cas confirmés et près de trois mille décès recensés fin août dans six provinces de la République démocratique du Congo.

LA RUMBA, UN BATTEMENT DE TAILLE DEVENU PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ

La rumba ne se raconte jamais d'une seule voix. Elle est un aller-retour permanent entre l'Afrique et les Caraïbes, un fil de mémoire qui relie le bassin du Congo aux rues de La Havane avant de revenir enrichi jusqu'à Brazzaville et Kinshasa. Née d'une ancienne danse rituelle appelée Nkumba, elle a traversé l'esclavage, la colonisation puis l'indépendance des deux Congo avant de conquérir le monde entier. Le 14 décembre 2021, l'UNESCO consacrait cette trajectoire en inscrivant la rumba congolaise au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, cinq ans après avoir accordé le même honneur à sa cousine cubaine.

PAR : CERTES BEMI

La rumba trouve sa source dans une forme d'expression multiculturelle originaire d'une ancienne danse appelée Nkumba, qui signifie nombril en kikongo et par extension taille. À l'origine se trouve donc le Nkumba, une danse à quatre temps issue de l'ancien royaume du Kongo, sur le territoire de l'actuel Angola, où les partenaires dansaient ventre contre ventre lors de cérémonies rituelles. Il y a près de cinq cents ans déjà, les populations de ce royaume pratiquaient cette danse aujourd'hui connue sous le nom de collé serré. Loin d'être un simple divertissement, elle demeurait profondément liée aux rituels de fertilité, aux cérémonies funèbres ainsi qu'à la cosmogonie bantoue, voyageant à travers les corps et la mémoire collective.

La traite négrière et la naissance de la rumba cubaine

Entre le seizième et le dix-neuvième siècle, des millions d'Africains déportés vers les Caraïbes emportèrent avec eux ce qu'on ne pouvait



leur arracher, à savoir leur culture, leurs chants et leurs danses. Regroupés à Cuba au sein de petites associations ethniques appelées cabildos, ils préservèrent leurs traditions musicales envers et contre tout. Cette danse populaire cubaine, connue depuis le seizième siècle, s'est développée au dix-neuvième siècle dans les milieux afro-cubains de La Havane et de Matanzas, ses origines pouvant être

rattachées aux danses kongo yuka et makuta ainsi qu'au bembé du lucumí.

À Cuba, les instruments africains durent s'adapter à la réalité coloniale. Les esclaves utilisèrent d'abord les tiroirs d'armoires et des cageots de morue, puis les caisses de voiles de navires et des boîtes de cigares frappées à mains nues, avant que ne s'imposent les congas, appelées à Cuba



Paul Kamba, l'un des pionniers de la rumba congolaise, a inspiré de nombreux musiciens de renom.

tumbadoras, ces tambours d'origine congolaise servant aux rituels bantous. Ce n'est qu'à la fin du dix-neuvième siècle, avec l'abolition de l'esclavage, que cette tradition musicale quitta les plantations pour se répandre dans toute l'île, se mêlant alors aux couches pauvres de la population hispanique et prenant son nom actuel de rumba.

Une affirmation cubaine portée par trois danses fondatrices

Ce genre musical se compose de plusieurs danses, chacune dotée de son rythme caractéristique et de sa propre histoire. La columbia, rurale et acrobatique, naît dans les plantations de canne à sucre et se danse exclusivement entre hommes, mélangeant espagnol et langues africaines dans une célébration de bravoure et de défi. Le yambú, à l'inverse, se distingue par sa lenteur et son universalité, accessible à tous les âges et mimant parfois les gestes des anciens. Le guaguanco demeure le plus urbain et le plus populaire des trois, construit sur un jeu de séduction entre l'homme et la femme appelé vacunao, où le danseur cherche à vacciner sa partenaire d'un geste du bassin qu'elle esquivait avec grâce. Inscrite au patrimoine de l'UNESCO en 2016 comme représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, la rumba cubaine demeure sans nul doute la mère de la musique cubaine contemporaine.

Le retour en Afrique et la naissance de la rumba congolaise

Lorsque la rumba revient en Afrique entre les années

1940 et 1950, après avoir longtemps servi de moyen d'expression artistique et de revendication pour les Noirs dénonçant l'injustice dont ils étaient victimes à Cuba, elle se trouve réappropriée par les Africains eux-mêmes. Le vecteur principal de cette diffusion fut la radio et les disques cubains que des commerçants grecs faisaient tourner dans leurs boutiques de Brazzaville et de Léopoldville, la future Kinshasa. Les musiciens congolais reconnurent dans ces sons quelque chose de profondément familier, leurs propres rythmes déformés et magnifiés par trois siècles d'exil.

En 1935, Paul Kamba et Albert Loboko fondent à Brazzaville l'orchestre Bonnes Espérances, première formation structurée à fusionner les sonorités cubaines avec les mélodies bantoues. Paul Kamba est aujourd'hui reconnu comme le fondateur pionnier de cette école musicale, qui donnera naissance ensuite à Victoria Brazza et permettra une rencontre décisive de l'autre côté du fleuve avec un jeune musicien de Léopoldville nommé Antoine Wendo Kolosoy. En 1948, Wendo Kolosoy enregistre Marie-Louise, un titre révolutionnaire qui rencontre un immense succès dans tout le Congo belge puis en Afrique centrale, faisant de lui le premier musicien congolais gravé sur disque vinyle en partenariat avec le label belge Ngoma. La chanson, composée avec Henri Bowane, fut jugée si puissante par les Congolais de l'époque qu'on lui prêta le pouvoir de réveiller les morts, tandis que l'Église catholique la considérait

comme un air satanique et excommunait son auteur, contraint de fuir la capitale pour se réfugier à Kisangani.

L'âge d'or de l'indépendance jusqu'aux années 1980

En 1953, la rumba congolaise prend un tournant décisif avec la naissance de l'orchestre African Jazz de Joseph Kabasele, dit Grand Kallé, qui introduit la guitare électrique et les cuivres.

Trois ans plus tard, Franco Luambo Makiadi fonde l'orchestre OK Jazz à Kinshasa, développant un style davantage ancré dans les réalités sociales et introduisant les sébènes, ces longues plages de guitares entremêlées et improvisées qui deviendront la signature sonore de la rumba congolaise. La rivalité artistique monumentale entre African Jazz et OK Jazz nourrit alors une créativité sans égale et divise Kinshasa en deux camps passionnés, tandis qu'à Brazzaville, Nganga Edo et l'orchestre Les Bantous de la Capitale fondent leur propre école aux côtés de musiciens comme Jean-Serge Essous, Nino Malapet et Youlou Mabiala, donnant à la rumba brazzavilloise un caractère plus mélancolique et plus épuré.

Dans cet élan émerge également Théo Blaise Koukou, dit TBK, figure emblématique des années 1970 et 1980 dont les compositions intemporelles ont enrichi la rumba d'une originalité rare.

Les décennies suivant l'indépendance des deux pays constituent le véritable âge d'or du genre. Tabu

Ley Rochereau, surnommé l'Oiseau rare, y impose un style romantique et poétique, tandis que Mbilia Bel devient dans les années 1980 la voix féminine emblématique de la rumba. La création de Zaïko Langa Langa à Kinshasa en 1969 ouvre par ailleurs une nouvelle voie avec le cavacha, une forme de sébène plus nerveuse et rythmée qui accouchera du soukous dans les décennies suivantes, porté vers l'Occident par des musiciens comme Papa Wemba et Evoloko.

La mondialisation et la consécration internationale

Dans les années 1990, la rumba se renouvelle encore avec l'apparition du ndombolo, popularisé par Koffi Olomide ainsi que par les groupes Wenge et Extra Musica, un style plus rapide et plus percussif qui envahit rapidement les clubs de toute l'Afrique et dont héritera directement le coupé décalé ivoirien.

En mars 2020, la République du Congo et la République démocratique du Congo déposent conjointement leur candidature auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture afin de faire inscrire la rumba congolaise au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Le 14 décembre 2021, l'UNESCO officialise cette inscription, consacrant ainsi une trajectoire musicale qui, de Brazzaville à Kinshasa et de La Havane au monde entier, accompagne depuis soixante-dix ans les mutations de l'Afrique et continue d'incarner une langue commune, un patrimoine partagé et un cri de résilience.

CLAUDE LE ROY EN MISSION COMMANDO POUR HISSE LES DIABLES ROUGES À LA CAN 2027

Le technicien français Claude Marie François Le Roy, plus connu sous le nom de Claude Le Roi, a signé le 22 juin à Brazzaville un contrat de deux ans à la tête de la sélection congolaise, aux côtés de son adjoint sénégalais Omar Daf. La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du ministre des Sports Hugues Ngouélondélé et du président par intérim de la Fédération congolaise de football, Henri Endzanga, marquant le retour de l'entraîneur français chez les Diabes Rouges après un premier passage entre 2013 et 2015. À soixante-dix-huit ans, l'homme au palmarès continental impressionnant devra rapidement convaincre les joueurs binationaux et certains anciens internationaux ayant tourné le dos à la sélection, avec un objectif clair, qualifier le Congo pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2027.



PAR : ACHILLE ZICKOU-THOTO

Le retour de Claude Le Roy à la tête des Diables Rouges suscite un enthousiasme certain auprès des passionnés du football congolais. Cet espoir trouve sa justification dans les performances réalisées par le technicien lors de son premier passage entre 2013 et 2015, période durant laquelle le Congo avait participé à sa dernière Coupe d'Afrique des Nations, avec à la clé un quart de finale disputé en 2015 en Guinée équatoriale. Homme d'expérience fort d'une carrière de plus de trente ans dans le football africain, réputé intransigeant face aux éventuelles injonctions des dirigeants sportifs, Claude Le Roy arrive à un moment particulièrement délicat, marqué à la fois par une crise de résultats et par les tensions qui opposent actuellement l'instance fédérale du football au ministère des Sports.

Le sélectionneur mesure pleinement la difficulté de sa mission, affirmant être venu avant tout pour remettre de l'ordre et de la discipline au sein de la sélection. Il reconnaît arriver dans une période particulièrement difficile pour le football congolais, marquée par l'absence de championnat national depuis deux ans et donc par une pénurie de talents locaux immédiatement exploitables.

Il concède que cette mission s'apparente presque à un exercice contre nature au regard de sa philosophie habituelle, qui consiste traditionnellement à dénicher et à révéler des talents partout où ils se trouvent, alors que le temps lui manque cette fois pour la première fois de sa carrière, faisant du pragmatisme sa seule véritable boussole dans les mois à venir.

Il a affirmé être venu au Congo parce qu'il y voyait un véritable challenge, conscient du grand potentiel du pays,

Claude Le Roy, nouveau sélectionneur du Congo, présenté aux côtés de son adjoint Omar Daf.



Un adjoint sénégalais choisi pour son expérience et sa connaissance du terrain

Aux côtés de sa propre expérience, le nouveau sélectionneur national des Diables Rouges a choisi de s'appuyer sur l'ancien international sénégalais Omar Daf, ancien sélectionneur adjoint d'Aliou Cissé avec les Lions de la Teranga entre 2016 et 2018, et entraîneur professionnel reconnu en Ligue 2 française depuis plusieurs années. Claude Le Roy a justifié ce choix en soulignant la remarquable qualité de son adjoint, qui vient de passer dix années en deuxième division professionnelle française en tant qu'entraîneur numéro un, une performance rare pour un technicien d'origine africaine dans le paysage footballistique français, preuve selon lui d'une compétence indéniable. Il a également rappelé qu'Omar Daf connaissait parfaitement le football pratiqué en France, où évoluent de nombreux joueurs congolais binationaux, tout en ayant lui-même foulé les terrains africains en tant que joueur international sénégalais, avant de devenir l'adjoint d'Aliou Cissé. Claude Le Roy n'a d'ailleurs pas hésité à le

présenter comme un véritable sélectionneur bis au sein de son staff.

De son côté, Omar Daf a souligné que l'expérience de Claude Le Roy favoriserait une meilleure intégration et une imprégnation plus rapide du contexte congolais, rappelant se connaître de longue date avec le technicien français, ce qui a naturellement motivé leur décision de travailler ensemble pour relever les défis qui attendent la sélection. Il a affirmé être venu au Congo parce qu'il y voyait un véritable challenge, conscient du grand potentiel du pays, tout en insistant sur la nécessité de travailler collectivement pour former un groupe compétitif capable, dans un premier temps, de se solidifier avant d'aller chercher la qualification.

Une attention particulière portée aux joueurs locaux malgré l'absence de championnat

Après la signature de son contrat, le technicien français a exprimé sa volonté de prendre en compte les joueurs évoluant localement, bien que privés de championnat national depuis deux années consécutives. Il compte s'appuyer sur les



entraîneurs locaux, chargés de lister les potentiels joueurs sélectionnables en vue d'un regroupement à Brazzaville avant le début des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2027, prévues fin septembre prochain. Claude Le Roy a précisé qu'une trentaine de joueurs seraient réunis avant la dernière semaine du mois d'août, avec l'espoir que deux ou trois d'entre eux se révèlent suffisamment compétitifs pour intégrer durablement le groupe. Il a insisté sur l'importance de donner un espoir réel à tous les jeunes footballeurs évoluant au Congo, afin qu'ils comprennent que la porte de l'équipe nationale ne leur est pas fermée, les entraîneurs locaux étant invités à transmettre les noms des joueurs qu'ils jugent les plus talentueux, sans céder à l'affectif, la construction d'un effectif compétitif reposant selon lui exclusivement sur des critères sportifs objectifs.

La priorité donnée aux binationaux et au recrutement des gardiens

Pour le sélectionneur du Congo, le temps imparti avant les éliminatoires reste particulièrement court, ce qui justifie une priorité donnée à l'enrôlement de nouveaux visages, en particulier parmi les joueurs binationaux qu'il faut désormais convaincre d'accepter la nationalité sportive congolaise. Claude Le Roy a cité les exemples de Dilane Bakoua et Bradley Locko, qu'il considère comme des éléments essentiels d'un plan d'avenir pour la sélection, précisant que sa priorité immédiate consistait à rencontrer ces joueurs binationaux pour tenter de les convaincre, avec l'idée que le ralliement des plus grands talents expatriés faciliterait ensuite l'adhésion d'autres joueurs encore hésitants.

Le technicien a par ailleurs livré une réflexion personnelle sur les clés de son succès passé, rappelant que ses nombreux titres remportés en Afrique, en Asie et en France ne se devaient pas uniquement à sa qualité d'entraîneur, mais également à la présence systématique de gardiens de grande qualité dans ses équipes. Il a évoqué plusieurs noms déjà ciblés pour ce poste qu'il juge déterminant, parmi lesquels le jeune Mathis Iwosso, issu des moins de dix-neuf ans de l'Olympique lyonnais, Perrault Ndinga évoluant à l'AS Mangasport au Gabon, Melvin Zinga du SCO Angers ainsi que le jeune Mathis N'tessa à Laval, tout en précisant qu'aucun choix définitif n'était encore arrêté pour ce poste stratégique.

Une volonté affirmée de travailler à l'abri des ingérences Interrogé sur la crise actuelle qui oppose la Fécofoot au ministère des Sports et sur d'éventuelles immixtions dans son travail, Claude Le Roy a déploré les antagonismes qui, selon lui, retardent le développement du football congolais, tout en assurant de sa capacité à diriger son équipe sans influence extérieure.

Il a rappelé que les conflits opposant les fédérations sportives, détentrices du pouvoir sportif, aux gouvernements, détenteurs du pouvoir économique, ne constituaient pas une spécificité congolaise mais un phénomène observable partout sur le continent africain, faisant perdre un temps précieux à de nombreuses sélections. Il a néanmoins tenu à rassurer sur sa propre situation, affirmant que personne n'avait jusqu'à présent tenté de s'immiscer dans son travail, à quelque niveau que ce soit, tout en observant que l'ensemble des acteurs semblait aujourd'hui avoir pris conscience de la

situation préoccupante du football congolais.

Une tournée européenne pour accélérer la prise de contact

Pour joindre la parole aux actes, Claude Le Roy a entamé une tournée en Europe au cours de laquelle il a organisé une rencontre avec plusieurs cadres des Diables Rouges, parmi lesquels Gaius Makouta et Yhoan Andzouana, ainsi que de nouveaux profils comme Chrislain Matsima, passé par les équipes nationales de jeunes françaises et actuellement en voie d'acquérir la nationalité sportive congolaise. Lors de cette rencontre, Claude Le Roy et Omar Daf ont pris le temps d'exposer leur projet sportif ainsi que leurs ambitions à la tête de la sélection.

Dans la foulée, en perspective de la constitution de son prochain staff technique, le sélectionneur national des Diables Rouges a annoncé la présence des anciens capitaines Delvin Ndinga et Prince Oniangue en qualité de conseillers, aux côtés d'autres anciens internationaux congolais, parmi lesquels Arnold Bouka Moutou au poste de kinésithérapeute, ainsi que Fodé Doré et Ladislas Douniama.

Menée par Claude Le Roy, la nouvelle génération des Diables Rouges y croit.



APRÈS AUBAMEYANG, LE FOOTBALL GABONAIS DOIT SE RECONSTRUIRE SANS IDOLE

Le 2 septembre 2026, Pierre-Emerick Aubameyang a mis fin à quinze années sous le maillot des Panthères, se disant humilié après une CAN disputée blessé. Son départ intervient quelques mois après l'élimination du Gabon dès le premier tour à Marrakech et une crise institutionnelle brève mais révélatrice. Le pays doit désormais apprendre à exister sans la vedette qui masquait depuis longtemps les fragilités de son football. La reconstruction ne passera plus par un sauveur individuel, mais par les structures qui manquent encore au pays.

PAR : FRANÇOIS NDJIMBI



Les Panthères du Gabon se préparent pour les qualifications de la CAN 2027.

Le 31 décembre 2025 à Marrakech, les Panthères mènent 2-0 face à la Côte d'Ivoire avant de s'écrouler et de s'incliner 3-2. La Coupe d'Afrique des nations s'achève sur trois défaites consécutives, révélant en quatre-vingt-dix minutes tout ce que l'équipe ne parvenait plus à retenir, un avantage, une maîtrise, peut-être une idée d'elle-même. Dès le lendemain, Libreville annonce la suspension de la sélection, la dissolution du staff de Thierry Mouyouma et l'exclusion de Pierre-Emerick Aubameyang et de Bruno Ecuele Manga. Le désastre sportif se transforme en crise institutionnelle, avant que la Fédération gabonaise

de football ne lève ces mesures douze jours plus tard pour écarter le risque d'une confrontation avec la FIFA.

Le mal était toutefois déjà fait. Le football gabonais venait de changer de direction sous la seule pression d'un score, révélant la fragilité d'un système construit largement autour d'une génération et d'un homme.

Le départ d'une lumière qui masquait les fissures. Le 2 septembre 2026, à trente-sept ans, le meilleur buteur de l'histoire des Panthères referme définitivement la porte de la sélection. Il

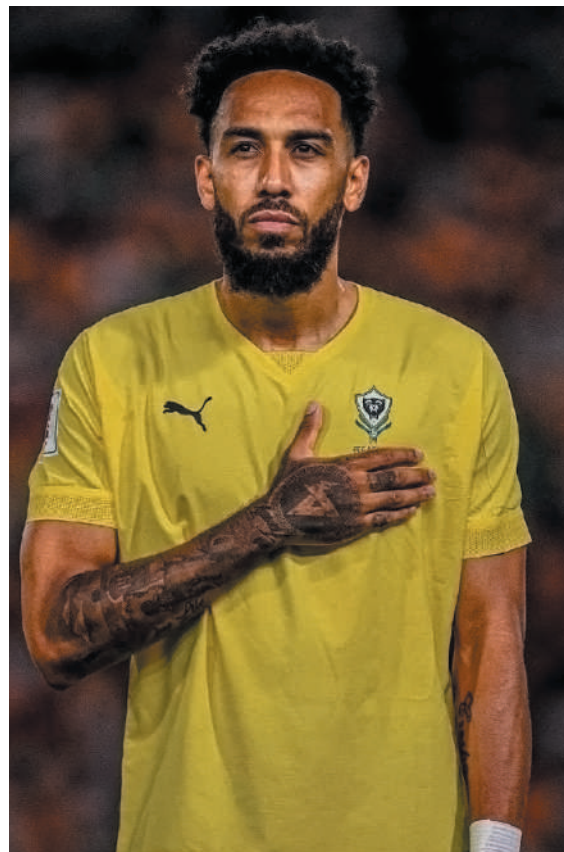
se dit humilié et sali après une CAN qu'il affirme avoir disputée blessé, un départ qui n'a rien de l'adieu paisible d'un capitaine arrivé au bout de sa course. Pendant quinze ans, le Gabon a reconnu son football dans les courses d'un joueur sacré Ballon d'or africain en 2015 et passé par Saint-Étienne, Dortmund, Arsenal, Barcelone, Chelsea et Marseille. Cette vedette a offert au maillot jaune une visibilité que les résultats collectifs n'ont jamais durablement installée, notamment lors de la CAN 2012 organisée à domicile.

Son absence oblige désormais les Panthères à changer de grammaire. Denis Bouanga peut assumer davantage de responsabilités, mais remplacer une telle figure ne consiste pas simplement à déplacer un brassard. Nommé en juillet 2026, le sélectionneur Sébastien Migné doit construire une équipe portée par un jeu collectif et une relève organisée plutôt que par l'attente d'un joueur capable de compenser à lui seul les faiblesses du système.

Les fondations manquantes du football gabonais

Loin des projecteurs de la sélection, le championnat national poursuit sa reconstruction silencieuse. La National Foot 1 a mené sa saison 2025-2026 jusqu'à son terme avec quatorze clubs et vingt-six journées, l'AS Mangasport décrochant le titre le 4 juillet avec 58 points après avoir battu le Stade Mandji lors de l'ultime journée. Pour un championnat longtemps suspendu au déblocage des subventions, achever une saison complète constitue déjà un événement en soi.

À Moanda, Port-Gentil, Libreville ou Oyem, le quotidien des clubs reste pourtant très éloigné du football européen qu'a connu Aubameyang, entre salaires incertains, budgets fragiles et équipements insuffisants. C'est néanmoins sur ces pelouses moins regardées que devrait naître l'avenir des Panthères, à travers des compétitions de jeunes régulières, des éducateurs formés et



Pierre-Emerick Aubameyang a pris sa retraite internationale.

une détection capable de dépasser les seules académies européennes.

Le chantier comporte aussi une dimension morale, la FIFA ayant banni à vie en mars 2025 l'ancien entraîneur des moins de 17 ans Patrick Assoumou Eyi pour des abus sexuels sur de jeunes joueurs, une affaire que la FIFPRO a qualifiée de révélatrice d'une défaillance de gouvernance plus large. Le Gabon ne manque ni de passion, ni de stades, ni de talents. Il lui manque encore la chaîne reliant l'enfant du terrain de quartier au maillot national, cette continuité qu'Aubameyang pouvait franchir seul parce qu'il constituait une exception que le football gabonais ne pourra plus se permettre de compter sur indéfiniment.



Sébastien Migné a déjà l'esprit tourné vers la CAN 2027 avec les Panthères.





Salon de l'Innovation, de la Technologie
et de l'Entrepreneuriat au Congo

UN SALON D'ENVERGURE

Le SITEC (Salon de l'Innovation, de la Technologie et de l'Entrepreneuriat au Congo) est un événement majeur avec pour ambition de promouvoir l'innovation, la technologie et l'entrepreneuriat en République du Congo.

POINTE-NOIRE

NOVEMBRE 2026



INNOVATION

Le SITEC met en avant les dernières avancées technologiques et les solutions innovantes développées au Congo et dans le monde, en mettant un accent sur leur impact positif.



ENTREPRENEURIAT

Le salon vise à encourager et soutenir les entrepreneurs basés au Congo, en particulier les jeunes et femmes, en leur offrant des opportunités de formation et de financement.



FORMATION

Le SITEC propose des ateliers, des formations, animés par des experts et des leaders du secteur, afin de renforcer les capacités des participants et acteurs de l'écosystème.



NETWORKING

Le salon offre des espaces de networking permettant aux participants de nouer des contacts, d'échanger des idées et de développer des partenariats stratégiques.



+242 06 529 60 60

www.sitec.cg



Agence de com
orientée résultats

**Les bonnes actions de
com ne s'improvisent pas.
Elles se conçoivent !**



+242 06 675 42 13
+242 05 782 58 17

www.adn.cg
ecrire@adn.cg